



En vue de l'élaboration du
contrat quadriennal 2006-2009

DOCUMENT STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT EN VUE DE L'ELABORATION DU CONTRAT QUADRIENNAL 2006-2009

PREAMBULE

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

LES PROPOSITIONS

I- LA MODERNISATION DES CURSUS ET LA RECOMPOSITION DE L'OFFRE DE FORMATION

Introduction

- A) La mise en place du LMD**
- B) Les études de santé**
 - 1- La 1^{ère} année des études médicales en Guyane**
 - 2- La 2^{ème} année de premier cycle et la première année de 2nd cycle en Guadeloupe**
 - 3- La 1^{ère} année des études de pharmacie en Martinique**
 - 4- L'accompagnement de la vieillesse**
- C) La formation tout au long de la vie**
- D) L'accompagnement de la vie étudiante**
 - 1- Le SCUIO : de l'accueil à l'insertion professionnelle**
 - 2- La politique documentaire**
 - 3- La pratique sportive et l'action culturelle**
 - 4- La médecine préventive universitaire**

II- LE RENFORCEMENT DE L'IDENTITE REGIONALE

Introduction

- A) Les techniques d'information et de communication et l'EOD**
 - 1- Les TIC**
 - 2- L'Enseignement Ouvert et à Distance**
 - 3- Des actions de communication**
- B) La politique patrimoniale**
- C) La recherche**
- D) Les relations internationales**
 - 4- La mobilité**
 - 5- La dimension internationale de la recherche**
 - 6- Renforcer l'attractivité de l'établissement**
 - 7- Une internationalisation de qualité**
- E) Le jardin des cultures guyanaises**
- F) Les relations « extérieures »**
- G) Contribution à l'amélioration du dialogue social**

III- LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE D'ETABLISSEMENT ET LES INSTRUMENTS DU PILOTAGE

Introduction

- A) Maîtriser le pilotage et développer une culture managériale**
- B) L'hygiène et la sécurité**
- C) La gestion financière et comptable**
- D) La refondation**

PREAMBULE

A l'orée du 21^{ème} siècle, partout dans le monde, des changements majeurs se profilent dans le domaine de l'éducation et plus particulièrement de l'enseignement supérieur. En conséquence, l'Université des Antilles et de la Guyane, université des Départements Français d'Amérique (Guadeloupe, Guyane, Martinique), université de régions ultra périphériques de l'Europe doit relever des défis sur les plans, international, européen et régional.

Le contexte international est aujourd'hui la traduction d'un processus de marchandisation de l'enseignement supérieur. La confrontation des systèmes génère des concurrences accrues qui imposent d'être reconnus sur le plan international et cette reconnaissance ne peut être le fruit que d'évaluations externes. Par ailleurs, les relations entre les secteurs publics et privés se multiplient particulièrement dans le domaine de la recherche. Il faut donc être performant et multiplier les partenariats pour exister dans un environnement de plus en plus mouvant, **tout en restant fidèle à nos valeurs.**

Le contexte européen se caractérise quant à lui par la volonté affichée des universités d'aborder ensemble cette phase décisive. De nombreux objectifs ont été réaffirmés dans le cadre du processus de Bologne « visant à faire converger au niveau européen et à rendre lisible les différents systèmes d'enseignement supérieur ». C'est ainsi qu'a été mise en place l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur et qu'a été initiée la démarche qui a conduit à la mise en place d'un appel d'offre pour les pôles de compétitivité.

Le contexte régional est marqué par l'existence de contradictions sensibles entre les contraintes imposées par l'environnement international et les demandes (souvent sociales) formulées. L'Université des Antilles et de la Guyane, tout en remplissant les missions fondamentales de tout établissement d'enseignement supérieur et de recherche, joue un rôle éminemment social dans ses régions d'implantation. En outre, faut-il rappeler que l'établissement doit faire face à la présence de trois académies, de six collectivités et de trois IUFM qu'il doit, à terme, intégrer ? Au moment où, pour exister sur la scène internationale, des universités se rassemblent, l'UAG répond à une demande de déconcentration et de décentralisation venant au départ des acteurs politiques et sociaux des trois pays, mais indispensable à son unité et donc à sa survie. C'est pourtant cet établissement « base avancée de l'Europe » qui doit trouver sa place dans un environnement marqué par la prééminence des anglophones et des hispanistes.

Répondre à ce triple défi nécessite d'élaborer une démarche novatrice et délicate.

L'existence sur la scène internationale requiert une université solide et unie, capable de jouer un rôle décisif dans l'hémisphère, alors même qu'elle y subit la concurrence de nombreuses universités de la France hexagonale. L'effet de taille est ici indispensable et doit se combiner avec de multiples partenariats.

La poursuite résolue de la politique de décentralisation et de déconcentration n'a de sens que si elle s'accompagne d'une action décisive relative au pilotage de l'établissement. Il s'agit de poursuivre la construction d'une administration dynamique, réactive et capable d'anticiper les développements à venir.

Enfin, le redressement de l'image générale de l'établissement passe également par l'élaboration d'une offre de formation, dans le cadre du LMD, suffisamment pertinente pour répondre aux demandes de diversification, aux demandes des milieux socioprofessionnels et pour se projeter dans l'avenir.

Le présent contrat apparaît comme une étape dans le processus de cette nouvelle université qu'il faut continuer de construire.

*DECLARATION
DE POLITIQUE
GENERALE*

Etablissement jeune, l'université des Antilles et de la Guyane n'en est pas moins aujourd'hui **en pleine mutation**. Il lui appartient de permettre à tout diplômé sortant de ses rangs de posséder les compétences qui faciliteront son insertion durable sur le marché de l'emploi. Durant la période que couvrira ce contrat quadriennal, **le rôle social** d'employeur que joue l'UAG se confirmera et restera plus prégnant que jamais dans des pays (Guadeloupe, Guyane et Martinique) dans lesquels il est « vital » pour bien des jeunes de pouvoir s'inscrire à l'université. Il faudra donc relever le défi suivant : accomplir la mission de service public qui est d'accueillir tous les bacheliers tout en améliorant les taux de réussite.

Il est par ailleurs indispensable de répondre aux besoins prioritaires **d'amélioration du dialogue social**. Les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels ont décidé de favoriser le développement d'actions de formation dédiées aux partenaires sociaux. L'UAG participera à la réflexion devant aboutir à la définition de la structure la mieux adaptée devant permettre aux représentants des salariés et des employeurs de développer leur expertise dans le domaine des relations du travail et de l'économie d'entreprise.

« Dans l'espace lusophone, hispanophone, anglophone que constitue la Caraïbe, l'UAG a des atouts originaux uniques et forts d'une université porteuse d'un modèle de formation et de recherche différent, le modèle européen, et par conséquent un rôle éminent à jouer » (Comité National d'Evaluation). Seule université française de cet espace, université du Nord dans des pays du Sud, elle doit apporter sa contribution à la réflexion sur la définition de la gouvernance universitaire dans cette partie du monde. La problématique caribéenne a été abordée lors d'un séminaire organisé en Martinique du 27 au 29 janvier 2005 en collaboration avec l'AUF et l'OUI. Les projets de constitution d'une structure régionale pour les évaluations des universités de la région Caraïbe et de création d'un observatoire de la recherche (par exemple) ont été retenus.

L'UAG doit donc poursuivre son action dans la voie déjà tracée : conforter sa politique des Relations Internationales afin de favoriser la mobilité des étudiants et de développer son attractivité.

Bien implantée dans cette région du monde, l'UAG doit continuer à centrer son activité de recherche sur la connaissance de l'environnement naturel, juridique, historique, économique et culturel de la région. Cette orientation étant confortée par la nécessité de **répondre**, entre autres, **aux besoins des partenaires locaux**, les grands axes prioritaires se déclinent autour de thèmes fédérateurs qui vont guider la discussion des CPER et qui permettront de soutenir les échanges avec l'Europe et l'Amérique mais aussi dans la zone Caraïbe-Amazonie. Ces axes constitueront le socle de **l'indispensable collaboration avec les organismes de recherche** présents aux Antilles et en Guyane. En conséquence, au moment où il s'agit pour elle d'élaborer son nouveau contrat d'établissement, avec l'objectif d'assurer ses missions fondamentales de production de nouvelles connaissances et de transmission et d'appropriation de ces connaissances à travers la formation, l'UAG entend s'engager résolument dans trois directions principales : **moderniser et recomposer son offre de formation, œuvrer au renforcement de son identité régionale, renforcer la culture d'établissement et maîtriser le pilotage et développer une culture managériale.**

La modernisation des cursus et la recomposition de l'offre de formation

L'université des Antilles et de la Guyane doit adapter l'ensemble de ses cursus aux réformes entreprises dans le cadre de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur. Le schéma LMD doit lui permettre :

- de mettre en place de **nouveaux parcours de formation lisibles** aussi bien pour ses usagers que pour l'extérieur ;
- **de rénover l'ensemble de la carte des formations**, de façon à répondre au mieux aux besoins de nos sociétés et de nos étudiants, tout en veillant à la cohérence et à la qualité des programmes.
- de respecter une **logique de continuité territoriale de la formation**, en organisant la mobilité sur notre territoire universitaire¹.

Il sera donc nécessaire :

- de développer une vision globale des formations universitaires, allant au-delà des logiques disciplinaires.
- d'œuvrer à **une grande cohérence du L**, tout en tenant compte de l'attente particulière des pays en terme de formation et en contribuant à la politique d'insertion et de formation professionnelle des collectivités et des partenaires académiques que sont les trois Rectorats (pour les schémas post-baccalauréats) et les IUFM (pour la formation des enseignants). Il faudra capitaliser les expériences du précédent contrat afin d'offrir aux étudiants un véritable Environnement Numérique de Travail leur permettant d'accéder aux informations pédagogiques les concernant quelque soit le site sur lequel ils se trouvent.
- d'œuvrer à la **meilleure adéquation des masters avec la problématique de recherche** de l'établissement. Les grands domaines de masters proposés par l'UAG devront s'appuyer sur des équipes reconnues et labellisées par le ministère. Une attention toute particulière sera apportée à l'internationalisation des masters et à la création de diplômes conjoints.
- La spécificité des pôles devra se décliner très clairement à partir de la localisation des mentions des masters.
- d'approfondir la réflexion sur la répartition des parcours de formation sur les pôles.
- de **favoriser la réussite des étudiants** par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement fondé sur un tutorat renouvelé, sur des actions de soutien pédagogique et sur des enseignements de méthodologie visant à rendre l'étudiant davantage acteur de son projet de formation. La mise en place du LMD doit inciter l'UAG à garantir, plus que jamais, un accueil de qualité, adapté à la diversité du public étudiant. L'étudiant doit trouver dans son université des conditions lui permettant de s'épanouir à côté de ses études.
- de développer une **véritable culture de la formation tout au long de la vie**. La généralisation de la VAE doit être un axe important du développement de l'établissement.

La réflexion sur le LMD doit permettre d'affiner la démarche pour ce qui concerne **le secteur de la santé** (études médicales, paramédicales et de pharmacie), secteur que l'établissement doit structurer et renforcer par l'ouverture de la deuxième année du PCEM et de la première année du deuxième cycle en Guadeloupe et de la première année du PCEM en Guyane, principalement grâce à l'enseignement ouvert et à distance. A population égale les Département Français d'Amérique (DFA) disposent de deux à trois fois moins de professionnels de santé que la France hexagonale. Cette situation alarmante se vérifie tout particulièrement pour les effectifs de pharmaciens. Il faut, dans le cadre de ce contrat programmer l'ouverture de la première année de pharmacie en Martinique.

L'augmentation de l'espérance de vie et l'évolution des modes de prise en charge des personnes âgées sont des phénomènes qui touchent aussi les Antilles et la Guyane françaises. Ils amènent ainsi une

¹. Ceci nécessite particulièrement une reconfiguration du passeport mobilité, ainsi que l'utilisation de l'ensemble de la gamme des financements spécifiques, tant des régions que de l'Europe. Une stratégie cohérente doit être élaborée à cet effet.

évolution de la problématique de la santé publique liée au vieillissement. Dans ce cadre nouveau, les activités physiques apparaissent comme un des meilleurs moyens de mieux vivre ce temps ajouté et on connaît aussi son influence sur le diabète, sur l'ostéoporose et sur la protection de la baisse des capacités cognitives. L'UAG, dans le cadre de son offre de formation, prendra en compte l'intérêt scientifique et social de l'étude de **l'accompagnement du vieillissement des « seniors »** dans ses pays d'implantation.

Le projet de mise en place **d'un réseau de surveillance des maladies émergentes et infectieuses dans la Caraïbe**, constitue un enjeu majeur des problématiques de Santé publique dans la zone caraïbe. Ce projet, dont le conseil régional de la Martinique est pilote, vise à fédérer, organiser et analyser des masses de données de nature diverses pour favoriser la détection précoce d'épidémies (early warnings). L'Université des Antilles et de la Guyane entend pleinement jouer son rôle dans la dimension recherche, en ce qui concerne l'analyse et la prévision à partir des données.

La modernisation de l'offre de formation, participe également au renforcement de l'identité universitaire régionale.

Le renforcement de l'identité universitaire régionale

L'engagement de l'établissement dans l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, levier majeur de lisibilité et d'ouverture internationale, doit permettre encore d'accentuer l'ancrage de l'établissement dans son environnement international, aussi bien en formation initiale et continue qu'en recherche. La position de l'UAG, université française et européenne dans l'hémisphère américain, doit être utilisée comme un atout essentiel. Ainsi, dans ses relations avec son environnement géographique, en particulier pour la gestion des masters « cohabilités », la mobilité des étudiants et des enseignants, elle devra solliciter aussi bien les bourses des programmes européens (Socrates et autres), que les financements d'autres ministères (Affaires étrangères, Outre-mer et autres). De ce point de vue, le contrat doit marquer un moment fort dans **un processus irréversible** appelé à prendre de l'ampleur dans les quatre années à venir.

Dans la Caraïbe et les Amériques, l'UAG doit conforter sa présence, soit en renforçant des réseaux existants comme l'Association des Universités et Centres de Recherches de la Caraïbe (UNICA) et la Conférence des Recteurs et des Présidents d'Université de la Caraïbe (CORPUCA), membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), soit en contribuant à créer de nouveaux comme le Consortium universitaire franco-caraïbéen (CUFRAC), ou en rejoignant de grands consortiums comme l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI), dont le siège est au Québec, ou l'International Student Exchange Programs (ISEP) basé aux Etats-Unis. Elle assure actuellement les vice-présidences de l'UNICA et de la CORPUCA. Les relations avec les universités membres de la Conférence des Recteurs et des Principaux des universités du Québec (CREPUC) peuvent encore être améliorées, et il faudra poursuivre les démarches entreprises pour adhérer à l'Association des universités d'Amazonie.

La coopération avec les universités d'Haïti, de République Dominicaine, de Cuba et du Brésil, pour monter des licences ou masters communs en français langue étrangère (FLE) est un objectif bien avancé. La coopération avec les services culturels des ambassades de France est un atout important. Par contre, la mise en place du réseau des universités des régions ultra périphériques de l'Europe doit être concrétisée. Le projet UNAMO II favorise la création d'un réseau hispano-Iusa-Français formé de la totalité des Centres d'Education Supérieure des régions ultra-périphériques de l'Union Européenne (Universités de Madère, des Açores, de La Laguna, de Las Palmas de Grande Canarie, de la Réunion, des Antilles et de la Guyane). Son objectif fondamental est de faciliter les synergies entre les associés au niveau des zones d'action d'intérêt commun, en agissant comme moteur de développement technologique, économique, social et culturel dans les régions représentées. UNAMUNO II est la continuité du réseau UNAMUNO approuvé lors de la II Convocation du Programme d'Initiatives Communautaires InterregIII-B (2000-2006) Açores-Madère-Canaries, au cours de laquelle les 4 associés participants, correspondants aux RUP du Portugal et d'Espagne, ont fait preuve de leurs capacités à se coordonner et à solliciter de nouveaux projets, aux retombées bénéfiques, liés au

développement des régions de la connaissance. L'inclusion des Universités des RUP françaises fortifiera UNAMUNO II et permettra qu'il représente, face à l'Union Européenne, un groupe compact d'établissements d'enseignement supérieur aux caractéristiques, objectifs et problématiques semblables, de façon à pouvoir agir en qualité d'interlocuteur face aux divers organismes de l'Union Européenne.

Le moment est venu pour l'UAG d'**évaluer sa participation à tous ces réseaux**.

La mise en place du LMD nécessite également l'adoption d'une véritable démarche sur le D. Celle-ci doit être en adéquation avec la politique de recherche de l'établissement telle que développée dans le cadre de la déclaration de politique scientifique. Une recherche guidée par la richesse et l'originalité des champs d'étude régionaux (et en particulier dans le domaine hospitalo-universitaire) et par la nécessité de répondre aux demandes exprimées par les partenaires locaux. L'UAG, plus que tout autre établissement universitaire a vocation à « agréger » les organismes de recherche présents sur son « territoire », il doit montrer sa volonté de poursuivre une stratégie favorisant l'application des résultats scientifiques, la **valorisation des découvertes** et le **transfert technologique** il doit conforter la recherche dans le contexte scientifique international dans le cadre d'échanges avec l'Europe et les Amériques. Le Conseil Scientifique et l'Ecole Doctorale auront à cœur de **renforcer le soutien aux doctorants**.

La rénovation des formations de l'établissement, son inscription dans son environnement international, le développement en son sein d'une recherche de qualité multipliant les partenariats, n'auraient de sens sans la poursuite du mouvement de refondation de l'université, engagé depuis plusieurs années.

La notion de pôle universitaire est très souvent utilisée pour spécifier des sites autour de certaines filières d'enseignement. Dans le cas de l'UAG faut-il le rappeler, elle renvoie nécessairement à un contexte géopolitique qui relève de la territorialité de l'établissement. Les Conseils Universitaires Régionaux (CUR) constituent la représentation institutionnelle de l'université sur chaque pôle. La mise en place d'une véritable université tripolaire ne va pas sans le renforcement du large mouvement de décentralisation et de déconcentration qui est en cours, fondements de sa refondation. Il doit s'accompagner entre autres, de la **valorisation et de la consolidation du rôle des CUR** et de la reconstruction des conseils centraux de l'université. C'est ainsi que le 18 janvier 2005, son conseil d'administration a réformé sa composition sur la base du principe de l'égalité de représentation de chacun des pôles géographiques.

L'unité de l'établissement doit apparaître dans **l'exercice des fonctions régaliennes** et dans l'élaboration de sa **stratégie générale de développement** sur l'ensemble du territoire universitaire. Une équipe présidentielle renforcée en est la garante. Le principe « d'intégration » participe de la préservation de cette unité. Il consiste, d'une part à constituer les organes de gestion des pôles, notamment des CUR, à partir des membres élus aux trois conseils d'établissements, et d'autre part à faire élire les Vice-Présidents des CUR par le Conseil d'Administration de l'Université sur proposition du président après consultation des CUR. Par ailleurs, face aux défis des grandes réformes nationales et européennes, l'UAG devra penser **l'adaptation institutionnelle de certaines structures** : Instituts, Départements délocalisés.

Si la localisation des mentions des masters concrétise la spécificité des pôles, la pluridisciplinarité au niveau « L » est une nécessité pour permettre à l'établissement de réaliser ses missions fondamentales dans son contexte géopolitique afin de bien prendre en compte l'attente particulière des trois pays.

Dans le cadre de cette démarche, l'université doit pouvoir prendre appui sur des **services communs rénovés**, offrant des services d'égale valeur sur chacun des pôles. Ils deviennent ainsi l'un des garants de l'unité d'un établissement faisant de la diversité de ses pôles un des éléments de son originalité et de sa pertinence. Le précédent contrat avait entrepris de redéfinir le rôle et la place de ces services. De nombreux aspects de cette rénovation n'ont pas vu le jour à l'issue de celui-ci. Les raisons en sont diverses. L'occasion est donnée à l'établissement de les analyser et de mettre en application les objectifs qu'il s'était fixés, quand ceux-ci restent toujours d'actualité.

Les technologies d'information et de communication doivent être, pour ce faire, au cœur de l'établissement aussi bien sur le plan de l'administration et de la gestion, que sur le plan de l'enseignement et de la recherche. La maîtrise de l'outil ne peut se concevoir qu'à travers le développement bien compris des usages, de façon à éviter des investissements onéreux mais peu productifs en raison d'une sous utilisation. Cette démarche est d'autant plus nécessaire, qu'elle est également un des éléments de réponse à la répartition de l'UAG sur ses trois pôles.

Reprenant les objectifs qui avaient été fixés dans le contrat précédent, Radio Campus poursuivra ses missions en matière d'éducation et de culture, et perfectionnera tant la qualité de ses émissions que l'aspect technique lié à la production de celles-ci. Elle élargira son offre, notamment par l'élaboration d'une « encyclopédie sonore ». La mise en ligne des émissions, en éliminant les contraintes inhérentes au vecteur radio, permettra un accès permanent à leurs contenus, et renforcera ainsi les dispositifs de l'EOD que l'Université s'est engagée à développer.

Les projets transversaux d'animation de la vie étudiante sont rares et méritent un engagement sans faille de l'établissement et des divers acteurs de nos régions. Imaginé et conduit par des étudiants, un projet de programme télévisé éducatif dénommé « *Culture Campus* » s'inscrira dans cet objectif. Abordant les thèmes liés à la fois à la vie étudiante et à la pédagogie, cette émission, préparée avec la participation des associations étudiantes, des enseignants-chercheurs et de personnalités, spécialistes ou artistes des Antilles et de la Guyane, constituera ainsi un vecteur de communication innovant, dans la stratégie de la politique d'attractivité de l'université des Antilles et de la Guyane

Réagir à la demande des sociétés des trois pays composant notre territoire universitaire est, cela a déjà été dit, l'un de nos devoirs et l'une de nos ambitions. C'est ainsi que l'établissement soutiendra dans le cadre de ce contrat le Jardin des Cultures : reflet de la diversité biologique et culturelle, valorisation des savoirs traditionnels guyanais. Ce projet consiste à recueillir les connaissances traditionnelles quant à l'utilisation des ressources du vivant par les communautés guyanaises, et de valoriser ce patrimoine à travers l'élaboration d'un lieu de savoir et d'échange culturel. Ce lieu localisé au sein du Pôle Universitaire Guyanais (PUG), s'insère dans les objectifs majeurs du PUG (contribuer à la connaissance et au développement durable des sociétés guyanaises, mettre en synergie les activités de recherche) et vient renforcer par sa dynamique, l'intégration du Pôle dans le tissu social guyanais. Sa mission principale est la diffusion de la culture scientifique et technique, par la mise en œuvre d'un équipement du savoir disponible pour les étudiants et le grand public et, en favorisant les recherches relatives aux modes de circulation des connaissances.

Le renforcement de la culture d'établissement et le pilotage

L'université des Antilles et de la Guyane a été affectée par une grave crise financière. Les années du précédent contrat ont, pour une large part, été consacrées à l'analyse des raisons de la crise, à une étude sur les chaînes de décision et à la mise en place d'une politique de redressement financier. Le présent contrat doit également traduire la poursuite de cette politique avec une prise en compte de remarques et recommandations contenues dans le rapport de l'IGAENR et bientôt de la Cour des Comptes. Dans le même temps, il convient de trouver les moyens de renforcer les crédits de fonctionnement de l'établissement, de rechercher auprès des partenaires les soutiens financiers nécessaires à certaines de nos actions et d'améliorer très nettement nos ressources propres (formation continue, contrats de recherche, validation des acquis etc...), d'améliorer le partenariat avec les instances régionales. L'UAG doit, s'impliquer, s'engager, dans ce rôle de plus en plus vital pour le développement économique « local » (formation des cadres, transfert de technologie, innovation, prestation de service, schéma régional de développement économique). La question des moyens qui lui seront attribués pour jouer ce rôle doit être évoquée dans le cadre de conventions avec les trois régions. La mise en œuvre de la LOLF conduira à mieux définir les objectifs et les incidences financières, ainsi qu'à mener à court terme une analyse des coûts.

La recherche de moyens nouveaux doit s'accompagner de la mise en place des outils permettant une meilleure maîtrise des dépenses au travers notamment de la création d'une cellule d'achats au niveau de chacun des Conseils Universitaires Régionaux (CUR). La recherche de l'équilibre coût-qualité ainsi que de l'efficacité des actions entreprises par l'ensemble des services s'appuiera sur des indicateurs de gestion que le Bureau des Etudes et de la Prospective , récemment créé, devra déterminer et analyser. Les ressources humaines disponibles pour cette action seront encadrées et animées par une personne dédiée à la LOLF dont le souci premier sera, en collaboration avec les services de gestion et les CUR, de traduire en objectifs réalistes et réalisables à court terme les actions déterminées par l'équipe dirigeante et les organes représentatifs de l'université. Une réflexion stratégique permanente et une nouvelle culture de l'évaluation et du pilotage doit être partagée par une communauté universitaire désormais consciente de ses atouts, de ses faiblesses et des enjeux, consciente aussi des moyens et des possibilités d'un développement maîtrisé.

L'ensemble de cette démarche a pour corollaire le développement d'une culture de l'évaluation et du pilotage au sein de l'établissement. Il importe en effet que se mettent en place les moyens d'une évaluation permanente de l'UAG dans l'ensemble de ses activités, d'une culture plus large du management, conditions indispensables à son inscription définitive dans la refonte du dispositif universitaire français, européen et international.

La réussite de ce contrat quadriennal, dont nous aurons l'occasion de faire le bilan d'exécution tout au long de son évolution sera fonction de la somme des efforts qu'ensemble le gouvernement de l'UAG, les membres de la communauté universitaire, les décideurs politiques partenaires et l'état consentiront.

LES PROPOSITIONS

I) LA MODERNISATION DES CURSUS ET LA RECOMPOSITION DE L'OFFRE DE FORMATIONS

Cette modernisation et cette recomposition entreprises dans le cadre du schéma LMD doivent permettre à l'étudiant d'avoir le choix entre des parcours lisibles. Si le schéma permet de rénover l'offre pédagogique en formation initiale et en formation tout au long de la vie, d'en renforcer les cohérences, il doit être aussi l'occasion pour l'UAG de garantir aux étudiants un accueil et un accompagnement de meilleure qualité. Le contrat est l'occasion d'impliquer les services communs dans la mise en place d'une politique offrant à l'étudiant une vie sociale, culturelle, sportive et associative permettant son épanouissement.

A) LA MISE EN PLACE DU LMD

La structuration générale et l'organisation de l'offre de formation ont pour ambition de rendre l'étudiant acteur essentiel de son parcours de formation dans lequel il doit pouvoir se construire un projet personnel et professionnel, et traduisent les champs de compétences de notre établissement mis au service du développement de nos pays.

L'offre existante, nos partenariats, les besoins identifiés, nous amènent à définir en tenant compte de nos capacités de mise en œuvre, 05 grands domaines de formation à chacun des niveaux Licence et Master.

En Licence, le choix des domaines relève de trois principes, lisibilité, finalité, et cohérence du diplôme	En Master, le choix exprime davantage la cohérence des thèmes de recherche
Sport et Activités Physiques	Biologie, Sport, Santé
Sciences, Technologie, Santé	Sciences et Technologies
Lettres et Sciences Humaines	Humanités
Sciences Economiques et de gestion	Sciences Economiques et de Gestion
Droit et Science Politique	Droit et Science Politique

La professionnalisation de l'offre de formation enclenchée dans le précédent contrat est renforcée par une augmentation sensible du nombre de licences professionnelles (LP) et un accroissement (par rapport aux actuels DESS) des voies professionnelles de master. Cette orientation ne sera pas mise en oeuvre au détriment d'une bonne lisibilité des parcours classiques. A cet effet, les LP sont intégrées aux domaines de formation malgré leur caractère spécifique, la configuration des masters privilégie une différenciation entre voie recherche et voie professionnelle au semestre 4.

En élargissant les possibilités d'accession au niveau L, la multiplication de l'offre LP participe d'un réel souci d'une meilleure intégration de l'IUT, mais répond également à notre volonté de favoriser cet accès à une partie importante des étudiants du DEUST. Il serait souhaitable de mettre en œuvre au cours de ce contrat une démarche identique s'agissant des étudiants de BTS de nos trois académies. Il en est de même pour les classes préparatoires, mais l'urgence est moins forte dans la mesure où ils pourront plus aisément s'intégrer par validation dans les différents parcours offerts.

Dans son offre de formation et du fait du caractère pluridisciplinaire des Licences, l'UAG pourra répondre plus efficacement aux besoins exprimés par les IUFM en offrant des parcours mieux ancrés dans la préparation aux concours et des parcours facilitant l'accès au professorat des écoles, demande encore forte dans nos régions.

La mise en œuvre du CLES et du C2I contribue d'une part à faciliter l'accès aux IUFM et participe du souci permanent de l'insertion professionnelle de nos diplômés. Dans ce même esprit, l'UAG mettra en œuvre, au niveau master, chaque fois que nécessaire, les C2I « professionnels » à l'instar du C2I « métiers du droit » dont l'expérimentation est en cours.

La première année de licence sera conçue comme une année de transition entre le secondaire et le supérieur, le premier semestre comportera à cet effet un minimum de cours magistraux. Elle sera ouverte, dans un domaine donné, à l'ensemble des disciplines afin de permettre une orientation progressive de l'étudiant, même si l'existence dans certains domaines de portails d'entrée atténue cette généralité. Tout étudiant ayant validé la première année d'un domaine doit pouvoir, sans aucune contrainte forte, poursuivre en deuxième année de toute mention de ce domaine et ce, indépendamment du pôle où il a commencé ses études. L'organisation d'un domaine autorise pour chacun des parcours une entrée par la VAE, à tout niveau de ce parcours. L'année de LP devra impérativement concilier formation initiale et formation tout au long de la vie.

Le master est le label de l'établissement. Niveau de spécialisation, il est appelé à devenir à court terme la formation d'excellence. Un master correspond à un domaine de compétence reconnue de l'UAG, est adossé à une équipe de recherche reconnue, tient compte des flux, montre pour la voie à finalité professionnelle les possibilités d'insertion et l'implication des professionnels dans la formation, met clairement en lumière les objectifs de la formation et les débouchés. Il faudra donc exploiter aux mieux toutes les compétences en s'appuyant sur nos partenaires naturels qui sont les organismes de recherche et s'ouvrir à l'international.

Bien située géographiquement, impliquée dans de nombreux réseaux ou consortiums d'universités dans la Caraïbe et les Amériques, déjà associé avec des établissements internationaux pour développer des masters en français langue étrangère (FLE), ou un DESS en commerce international, l'UAG doit pouvoir profiter d'une conjoncture favorable. La plus forte implication des collectivités territoriales dans la coopération régionale, le programme Interreg III B «Espace Caraïbes», les initiatives de la France dans le développement des Amériques, les accords Union Européenne - Amérique latine - Caraïbe, sont autant d'éléments susceptibles de favoriser les politiques de l'UAG en matière d'internationalisation des masters. La double reconnaissance nationale des diplômes, la mobilité des étudiants et des personnels universitaires sont parmi les objectifs à atteindre.

L'offre des masters est aussi l'occasion de poursuivre ou de renouveler la coopération avec les universités françaises et européennes. Accueillir et envoyer en mobilité de plus en plus d'étudiants et de personnels dans le cadre des programmes communautaires, types Socrates ou Erasmus mundus, sont de nature à favoriser la mise en place de masters valorisant notre environnement. Dans ce cadre, cette offre, par les voies recherche proposées, doit également permettre de constituer des viviers de qualité pour les grandes thématiques de recherche de l'établissement

La création des masters professionnels consolidera notre partenariat avec les entreprises, les socioprofessionnels, les fonctionnaires de l'Etat ou des collectivités territoriales.

Pour intégrer le caractère transversal des formations masters, la structuration de certaines mentions ou spécialités prendra en compte la mobilité entre les 3 pôles de l'UAG des étudiants et des enseignants.

D'une manière générale, notre souci de préserver une **bonne qualité pédagogique** sera concilié avec le nécessaire **effort de rationalisation**. Ainsi un **cadre strict des volumes horaires** aux niveaux L et M et une recherche constante de mutualisation des enseignements, faciliteront la maîtrise des heures complémentaires. Mais la réussite du lourd chantier LMD ne sera pas assurée par ces seules mesures. Il apparaît indispensable de pouvoir reconnaître l'implication des personnels dans la mise en œuvre de cette offre de formation.

B) LES ETUDES DE SANTE

Au cours du présent contrat l'UAG entend diversifier et élargir son offre de formation en santé et préparer ainsi l'échéance de l'entrée de ces cursus dans le LMD. Tout en complétant son cycle d'études médicales, et en sollicitant l'habilitation de la 1^{ère} année de pharmacie, la structuration de l'offre LMD notamment dans le domaine Sciences Technologie Santé (STS) doit offrir aux étudiants des possibilités de poursuite d'études : licence sciences de la santé, licence professionnelle santé ...)

1) La première année des études médicales en Guyane

L'actualisation de la densité des médecins libéraux pour 100 000 habitants a été faite par le Syndicat des Médecins de la Guyane à partir des sources Insee et CPAM (avril 2003) en comparant aux chiffres de janvier 2002.

	Guyane 2003 (2002)	Guadeloupe	Martinique	Métropole
Généralistes	36 (41)	73	79	115
Spécialistes	24 (26)	52	44	85
Total densité / 100 000h	60	125	123	200

Le déficit qui se majore, est évident :

La Guyane est le département le moins médicalisé de France, la proportion est de 1 à 3,5

La Guyane est la région d'outre-mer la moins médicalisée, la proportion étant de 1 à 2

Le service «Etudes et Statistiques Antilles Guyane » (janvier 2003) dans son numéro sur la démographie paramédicale en Antilles Guyane décrit des besoins criants :

- en Infirmières et Infirmières spécialisée, en aides soignants,
- en Masseurs Kinésithérapeutes, en Manipulateurs en électroradiologie,
- et les autres : Techniciens de laboratoires, orthophonistes, etc...

De plus, lors de la présentation des premières conclusions sur « le projet de loi quinquennal en santé publique », tous les élus (sénateurs et députés), les directions de la DSDS et de la DSP, ont mis en exergue la raréfaction des médecins en Guyane et l'absolue nécessité d'endiguer le phénomène à très court terme.

Pour les acteurs de la vie politique et économique, on ne peut concevoir un réel développement de la région sans un secteur médical adapté et de bon niveau.

Le nombre d'étudiants originaires de la Guyane inscrits en PCEM1 en Guadeloupe et en Martinique reste très inférieur aux possibilités liées au nombre de succès au baccalauréat scientifique en Guyane qui est le seul département français d'Outre-Mer à ne pas bénéficier d'une préparation au concours d'entrée en médecine. Il est très raisonnable d'envisager un effectif d'une cinquantaine d'étudiants.

Il est donc vital pour ce département d'inscrire dans ce contrat quadriennal l'ouverture du PCEM1 en utilisant au maximum les possibilités offertes par la visioconférence. Les collectivités Guyanaises (et la région en particulier) sont prêtes à conventionner avec l'UAG pour le financement dans le cadre de ce contrat, du matériel indispensable.

2) Les deuxième et troisième année des études médicales en Guadeloupe

A ce jour seule la première année des études médicales (P1) est assurée par l'UAG. Cette formation rencontre un réel succès puisque les effectifs d'étudiants sont passés de 276 en 2002 à 534 en 2003, puis 630 en 2005 seuil limite de la capacité d'accueil.

Le numerus clausus a pour sa part été relevé pour atteindre actuellement 68. Ces évolutions sont positives mais insuffisantes. Le rapport de la commission sur la démographie médicale confirme qu'à population égale les DFA disposent globalement d'à peu près deux fois moins de professionnels de santé que la France hexagonale. Exemple de la Guadeloupe :

	Guadeloupe	Moyenne Nationale
Spécialistes libéraux	52 / 100 000 habitants	87 / 100 000 habitants
Généralistes libéraux	74 / 100 000 habitants	115 / 100 000 habitants
Chirurgiens dentistes	34 / 100 000 habitants	64 / 100 000 habitants

(Source : ARH)

Ce constat doit conduire à faire progresser le niveau du numerus clausus pour se rapprocher là aussi des moyennes de la France hexagonale.

Par ailleurs il convient de « fixer » à terme les futurs médecins généralistes ou spécialistes dans les DFA. Le fait de ne dispenser que l'enseignement de première année est fortement réducteur et rend difficile le retour d'étudiants qui vont effectuer tout le reste de leur formation principalement dans des universités de Paris et Bordeaux qui, elles, doivent faire face également à l'augmentation sensible du nombre de leurs propres étudiants. Il importe donc de confirmer ce qui avait déjà été programmé dans le précédent contrat, à savoir l'ouverture de la deuxième année des études médicales en 2006 et de la troisième année (en 2007).

Ces ouvertures permettront d'obtenir une meilleure cohérence pédagogique des cursus, offriront aux étudiants la possibilité de découvrir les structures hospitalières de Guadeloupe, Guyane et Martinique et ainsi de mieux appréhender les problématiques des santé antillo-guyanais, situation qui favorisera à coup sûr leurs retours dans leurs départements d'origine à l'issue de leur cursus universitaire.

L'UAG pourra dès lors accueillir les étudiants des îles voisines (Haïti, Sainte Lucie, Saint Domingue ...) qui pourront suivre les 3 premières années de leurs cursus aux Antilles et en Guyane, selon des modalités à définir. Cela viendra conforter la coopération médicale encore trop timide avec les pays de la Caraïbe.

Pour tenir compte de la présence en Guadeloupe, non seulement du P1, mais aussi des enseignants des UFR des Sciences Exactes et Naturelles et STAPS et des locaux de la Faculté de Médecine, ces deux années seront implantées en Guadeloupe. Le Conseil d'Administration de l'UAG a unanimement approuvé cette demande.

La Région Guadeloupe signera une convention avec l'UAG dans laquelle elle s'engagera à financer durant la durée de ce contrat ces formations.

3) La première année des études de pharmacie en Martinique

La situation alarmante décrite précédemment concernant les professionnels de santé se vérifie tout particulièrement pour les effectifs de pharmaciens comme en atteste la comparaison des ratios entre la France hexagonale et les DFA.

Au 1^{er} janvier 2001 le ratio pharmaciens / population était de 1,093 pour mille en France métropolitaine alors qu'il ressortait à :

- 0,61 pour mille en Guadeloupe,
- 0,43 pour mille en Guyane,
- 0,72 pour mille en Martinique,

Soit un ratio moyen de 0,63 pour mille pour l'inter région des Antilles et de la Guyane. Sur la base du ratio de la métropole, ce ratio traduit un déficit de 448 pharmaciens dans l'inter région. La situation ne s'est pas améliorée depuis.

Des efforts importants de recrutement sont indispensables pour, tout à la fois :

- combler les écarts de densité avec la France,
- faire face aux départs massifs à la retraite qui se produiront,
- faire face à une augmentation importante de la population.

TABLEAU COMPARATIF DES EFFECTIFS DE PHARMACIENS Année 2000

DESIGNATION	FRANCE	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	TOTAL DFA
Nombre d'officines	22 689	147	34	143	324
Phar. Tit. D'Off (section A)	27 129	156	36	152	344
Assistants d'Officine (Sec. D)	18 120	44	15	53	112
Autres assistants (sec D)	6125				
Pharmaciens Gérants	3076	16	4	29	49
Biologistes	7847	38	8	31	77
Distribution en gros	327	2	6	3	11
Industrie (Resp+As., Sec. B)	991			3	3
Pharmaciens Inspecteurs				1	1
Pharmaciens conseils	150			1	1
Divers	749			2	2
Total des Pharmaciens	64 514	256	69	275	600

POPULATION	59 000 000	420 000	158 000	382 000	960 000
Ratio pou 100 Habitants	1,093	0,61	0,43	0,72	0,63
Nombre Phar. souhaitable					
Base ratio métropole		459	172	417	1048
		459-256=	172-69=	417-275=	1039-600=
déficit		203	103	142	448

Encadrement de la population

France : 1 pharmacien pour 973 habitants
 Guadeloupe : 1 pharmacien pour 1640 habitants
 Guyane : 1 pharmacien pour 2173 habitants
 Martinique : 1 pharmacien pour 1389 habitants

L'étude des effectifs de pharmaciens menée à partir des informations fournies par le syndicat des pharmaciens de la Martinique montre que sur les 207 pharmaciens d'officine en fonction au 31 décembre 2000, 183 (soit 80,6%) d'entre eux, partiront à la retraite d'ici 2030 et seront à remplacer. L'INSEE estime par ailleurs, selon les hypothèses, de 254176 à 638702 le nombre d'habitants supplémentaires à l'horizon 2030 dans l'inter région Antilles Guyane, dont un fort pourcentage de personnes âgées de plus de 65 ans.

Une mission effectuée en novembre 2004 auprès de la faculté de pharmacie de Toulouse et de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Rouen a permis d'arrêter le principe et de jeter les bases d'une collaboration entre l'Université Paul Sabatier de Toulouse, l'Université de Rouen et l'Université des Antilles et de la Guyane, pour la mise en œuvre conjointe de la première année des études de pharmacie à la Martinique sous les modalités ci-après.

La France compte aujourd'hui 24 facultés de pharmacie dont 3 facultés mixtes de médecine et de pharmacie, à savoir les facultés mixtes de médecine et de pharmacie de Besançon, de Reims et de Rouen.

La transformation de l'UFR de médecine de l'Université des Antilles et de la Guyane en une faculté mixte de médecine et de pharmacie semble la voie la plus commode pour créer localement une filière

des études pharmaceutiques. Le département pharmacie de cette faculté mixte implanté en Martinique pourrait bénéficier pour sa gestion des compétences de l'antenne martiniquaise de l'administration actuelle de l'UFR de médecine renforcée pour la circonstance. Ce département de pharmacie serait placé sous la responsabilité technique d'un pharmacien universitaire pour lequel il faudrait créer un poste de PU-PH en Martinique.

Le numerus clausus national de pharmacie est fixé à 2600. En cours de révision actuellement ce numerus clausus sera porté à 3000 à la rentrée universitaire 2006, à raison de 200 places supplémentaires par an. L'université des Antilles et de la Guyane doit introduire très rapidement une demande d'attribution, hors contingent national, d'un numerus clausus de 25 à 30 places spécifiques à l'U.A.G pour l'admission en 2^{ème} année des étudiants antillo-guyanais. Ce numerus clausus pourrait être réparti à raison de 15 à 18 places à Toulouse et 10 à 12 places à Rouen. Le nombre d'étudiants admis à suivre en Martinique l'enseignement de la première année du premier cycle des études de pharmacie pourrait être de 150 à 200 étudiants.

L'amphithéâtre de 300 places du DSI récemment construit peut aisément accueillir l'enseignement de la première année des études de pharmacie après harmonisation du planning d'occupation des locaux par les différents utilisateurs. Cet amphithéâtre où les tuyaux pour la pose des câblages nécessaires aux réseaux informatiques multimédia ont été prévus lors de sa construction doit être équipé d'installations audiovisuelles et de visioconférence extrêmement performantes pour permettre le déroulement à distance des cours dans d'excellentes conditions techniques

Il faut souligner que l'hébergement de la première année de pharmacie dans les locaux du DSI sera un hébergement provisoire en attendant la construction du pôle universitaire santé.

4) L'accompagnement du vieillissement

Depuis 1990, nous avons gagné plus de 25 ans d'espérance de vie dans les pays développés. Avant cette date, il avait fallu cinq mille ans à l'humanité pour connaître une augmentation comparable de la durée de vie. Aujourd'hui en France, un nouveau-né a une espérance de vie de centenaire. Une telle évolution, vrai aussi pour les Départements Français d'Amérique, ne pourra manquer d'amener l'expression de besoins spécifiques, qui impliqueront un effort d'adaptation sociale et scientifique.

Une des caractéristiques importantes du vieillissement est liée au fait que ses effets se manifestent sous des formes très variées et selon des chronologies propres à chaque individu. Le vieillissement semble lié à l'histoire de l'individu, aux différentes activités professionnelles qu'il a exercées, à sa vie sociale culturelle et affective, à son système de vie, à son alimentation, à ses pratiques sportives, etc ... Ce constat soulève la question de l'influence des facteurs exogènes sur les mécanismes du vieillissement. Si certaines expériences de vie en accélèrent les effets négatifs, d'autres permettent au contraire d'en limiter les effets. La pratique ou le ré-entraînement apparaissent dès lors essentiels.

C'est dans cette perspective de prévention des effets du vieillissement que l'UFR STAPS, en collaboration avec la faculté de Médecine et les branches professionnelles concernées envisage de mettre en place dans les quatre années à venir une licence professionnelle « Activités Physique et Prévention du Vieillissement ».

C) LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

L'Université entend, au cours du contrat quadriennal 2006-2009, renforcer pleinement, en concertation avec les autres acteurs de la Formation professionnelle continue, sa participation à la promotion des hommes ainsi qu'à l'élévation des qualifications professionnelles et compétences des populations de ses 3 régions d'implantation.

Les stratégies qu'elle développera témoigneront de sa volonté de figurer comme l'un des experts légitimes de cette mission de formation qui connaît actuellement des niveaux de développement différents sur les 3 régions des Antilles et de la Guyane, du fait de stratégies politiques différentes qui ont été mises en œuvre dans ces territoires.

L'appréhension de cette spécificité géopolitique par l'UAG devra la conduire à identifier des axes de développement cohérents au regard de ses orientations internes, tout en s'adaptant aux exigences des autres acteurs (salariés, collectivités territoriales, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés).

Il s'agit bien là d'un challenge, pour lequel l'UAG, au cours du précédent contrat, a pris la mesure de ses potentialités et des ses faiblesses, en terme structurel et en matière de qualité d'offre de formation, face aux autres acteurs déjà fortement investis de la mission de formation tout au long de la vie.

Dans ce contexte, l'UAG envisagera :

- La restructuration du Service Universitaire d'Education permanente et de Formation Continue,
- Le renforcement quantitatif et qualitatif des partenariats,
- Le développement de l'attractivité des offres de formation.

La restructuration du SUEPFC

Il s'agira de poursuivre sur les 3 régions la stratégie de décentralisation déjà amorcée pour que l'UAG soit reconnue par les autres acteurs locaux comme un interlocuteur à même de rendre un service de proximité.

L'efficacité escomptée reposera sur la clarification des missions de la direction du SUEPFC au regard des actions qui seront développées localement. En effet la présence d'un directeur adjoint sur chaque pôle doit contribuer à relayer à fois les orientations de l'établissement et à participer activement aux choix opérés localement.

L'UAG devra aussi compter sur la capacité de mobilisation de ses enseignants-chercheurs dans l'action de formation continue, et l'expertise des services d'accueils des différents publics pour atteindre ses objectifs.

Le renforcement quantitatif et qualitatif des partenariats

Sur le plan quantitatif, l'Université s'attachera à accroître le nombre de ses partenariats, forte des démarches entreprises pendant la précédente période contractuelle pour identifier les différents acteurs et les sensibiliser sur nos capacités.

Sur le plan qualitatif, l'effort portera sur la lisibilité et la cohérence des choix de façon à préserver l'UAG contre toute forme de dispersion que pourrait engendrer la multiplicité des besoins exprimés. Au-delà des partenariats avec les collectivités territoriales, l'UAG privilégiera les conventions avec des universités dont les savoir-faire sont reconnus et avec des institutions bénéficiant d'une forte notoriété en matière de formation professionnelle comme par exemple le CNAM, par l'intermédiaire des Centres Régionaux Associés (CRA) Le partenariat entre l'UAG et le CNAM permettra de se positionner sur des projets communs innovants et de réagir en proposant des actions de formation à forte valeur ajoutée et répondant aux attentes des secteurs professionnels sur les 3 régions

Le développement de l'attractivité des offres de formation

La carte de formations que proposera l'UAG, sera adaptée à la réalité socio-économique au vu des domaines de formation qui seront retenus (d'après les études de marché réalisées) et mise en œuvre à partir des dispositifs nationaux de la VAE, de l'alternance, de l'apprentissage, du LMD. Pendant la précédente période contractuelle, l'établissement s'est mis en situation de pouvoir répondre ponctuellement à des demandes de VAE 2002. Pour le **nouveau contrat, Le dispositif VAE sera rendu complètement opérationnel.** Les conditions nouvelles de la démographie étudiante constituent maintenant un contexte favorable et une opportunité pour une plus forte implication de l'UAG dans le domaine de la VAE. Le public d'adultes en reprise d'étude ou en situation de formation tout au long de la vie devrait fortement progresser. Les composantes devront être prêtes à accueillir globalement ces nouveaux publics non seulement sous l'angle du traitement d'un plus grand nombre de dossiers à traiter, mais aussi en identifiant les diplômés pour lesquels un véritable suivi pédagogique et individualisé pourra être efficacement mené. Afin d'anticiper sur la montée en puissance de la demande de VAE, l'assistance d'un logiciel interactif pourrait faciliter les démarches préalables, d'information et d'orientation. Les offres de formation comporteront davantage de licences et de masters professionnels en rapport entre autres avec les secteurs tels que la gestion, le social, les ressources humaines, le tourisme, l'environnement, le patrimoine etc...

A titre d'exemples, quelques formations universitaires qualifiantes et diplômantes qui viendront s'ajouter à celles qui existent déjà et donc qui sont proposés dans la carte des formations pour le contrat quadriennal 2006-2009 :

- une licence professionnelle développement social et éducatif pour une demande de co-habilitation avec le CNAM. Elle sera mise en place d'abord en Martinique et pourra être délocalisée en Guadeloupe et/ou en Guyane en fonction de la demande.

- un Master Ressources Humaines en partenariat avec le CNAM pour une mise en place en Martinique.

- un Master Ingénierie des programmes d'insertion (Master IPI) pour une demande de co-habilitation avec l'université de Paris 13. Il sera mis en place d'abord en Martinique et pourra être délocalisée sur les deux autres pôles de l'UAG.

- une formation d'ingénieur, en partenariat avec l'ISIM de Montpellier 2 et des socioprofessionnels guadeloupéens. Ce projet de formation doit être soumis à la commission des Titres pour l'obtention d'une co-habilitation, pour l'ISIM et l'UAG, à délivrer le diplôme d'ingénieur des techniques de l'Industrie, spécialité électronique. Cette formation, prévue en alternance, sera d'abord mise en place en Guadeloupe et pourra être délocalisée en Martinique et/ ou en Guyane en fonction des partenariats qui pourront être établis avec les sociaux professionnels locaux.

- une année spéciale du DUT Génie biologie option ABB (analyse biologique et biochimique). Cette formation sera mise en place, durant ce contrat, pour les titulaires d'un diplôme bac+2, la demande émanant de l'association des biologistes médicaux de la Guadeloupe qui ne peuvent trouver sur place des personnes pouvant assurer les missions de techniciens de laboratoires médicaux. Cette formation, prévue en alternance, sera d'abord expérimentée en Guadeloupe et pourra être délocalisée en Guyane et/ou en Martinique en fonction de la demande.

- un DU de l'immobilier sera créé pour répondre à la demande des socioprofessionnels de l'immobilier.

- des modules de perfectionnement ou de spécialisation ciblés sur des compétences précises et ce à la demande d'organismes ou d'institutions ayant passé une convention avec l'UAG.

Depuis les lois de modernisation de 2004, la mise en oeuvre de la formation professionnelle a été entièrement confiée aux Régions ce qui constitue pour elles un enjeu majeur de développement. L'UAG devra alors répondre à leurs besoins spécifiques, en veillant à diversifier ses modes d'accès aux enseignements, pour des publics qu'il est nécessaire pour elle de captiver. Les formations seront proposées en « présentiel », mais aussi à distance, en ligne et en visio-conférence.

En conclusion, le développement de la formation tout au long de la vie constitue un enjeu économique et social de premier ordre, que ce soit pour l'université elle-même ou pour son environnement. Dans ce contexte, les objectifs que se fixeront **les partenaires devront viser un développement coordonné des différentes voies de formation initiale et formation professionnelle continue**. Il s'agira de créer les meilleures synergies entre chacun des niveaux de décision dans le cadre d'un **pilotage** plus cohérent où chacun pourra bien identifier son champ de responsabilités et d'initiatives. C'est le préalable à et la définition commune des champs de coopération et les méthodes de **co-opération**.

L'Université sera l'échelon de la plus grande proximité avec les bénéficiaires de la formation continue. Il lui reviendra donc de s'accorder avec ses partenaires pour que la relation qu'elle entretiendra à terme avec les étudiants soit la plus lisible, la plus transparente possible.

D) L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE ETUDIANTE

1) Le SCUIO-IP : de l'accueil à l'insertion professionnelle

Cet accompagnement s'inscrit dans la dynamique globale du projet d'établissement en prenant en compte les besoins des étudiants.

Toutes les actions proposées auront pour objectif de favoriser leur réussite sociale et professionnelle et de développer leur sens de l'autonomie individuelle et collective

Dans ce contexte, l'UAG par le biais du SCUIO-IP, s'est fixé les objectifs suivants dans le cadre du prochain contrat quadriennal :

- l'affirmation d'une volonté de modernisation dans la poursuite de ses missions
- le renforcement de l'accompagnement individuel de l'étudiant
- les innovations en matière d'aide au projet personnel de l'étudiant
- le développement d'une véritable politique en matière d'insertion professionnelle
- la dynamisation de la réflexion collective sur les conditions de vie des étudiants

- L'Affirmation d'une volonté de modernisation dans la poursuite des missions :

Le prochain contrat induira la très forte implication du SCUIO-IP dans la mise en œuvre du schéma LMD. Chaque équipe de formation comprendra un représentant de ce service.

Organisation de l'information des lycéens :

La participation sur chaque pôle de l'UAG, à un **salon annuel du lycéen** (action SCUIO et CUR) en étroite partenariat avec les Rectorats-Services Académiques d'information et d'Orientation et les DRONISEP, s'affirme être la meilleure formule. Dans le cadre de la mise en place du LMD, la présence sur les stands d'enseignants spécialistes des domaines, des filières seront nécessaire, ce qui impliquera de nombreux déplacements inter-sites et un coût financier dont l'UAG ne pourra faire l'économie.

Deux **enquêtes d'évaluation** (2007 et 2009) auprès des publics renseignés et des animateurs seront réalisées par l'Observatoire Interrégional de la Vie des étudiants, afin de connaître le degré de perception des participants et usagers et en dégager les améliorations possibles.

Sessions d'information dans les établissements :

En amont de ces salons, il faudra diffuser l'information sur l'offre de formation LMD toute nouvelle, dans les lycées des trois Académies. A cet effet le SCUIO réalisera un **Diaporama** qui servira de support de présentation, et s'adjoindra le concours **d'étudiants tuteurs LMD** par domaines, appartenant aux équipes de formation. Leur rôle se prolongera sous la forme d'un **tutorat interactif** (messagerie installée à cet effet sur la page web du SCUIO, accessible après consultation du diaporama). Le service devra se doter de moyens audio-vidéo appropriés.

Renforcement de la liaison secondaire - supérieur

Durant toute la durée du contrat, l'UAG, multipliera les **rencontres** dès le premier trimestre entre ses enseignants et ceux du secondaire, pour expliquer le schéma LMD. A cet effet des enseignants « personnes ressources » seront désignées au sein des équipes de formation.

Afin de permettre aux élèves et aux informateurs de mieux s'approprier l'espace universitaire et ses nouveautés, des **Journées Portes Ouvertes** seront organisées sur les différents sites.

Accueil des nouveaux étudiants :

Il sera réalisé sous la responsabilité des CUR, coordonné par le SCUIO-IP. Cette opération essentielle nécessitera une large collaboration avec les Services de la communication, les composantes, les services communs, le CROUS, les mairies sièges des sites universitaires, les Associations d'étudiants.....etc.

Une semaine d'accueil des nouveaux inscrits se déroulera sur chaque pôle de façon identique. Elle précèdera la rentrée universitaire et facilitera l'appropriation par les nouveaux étudiants de leur nouvel espace. La présence du Service sur les sites délocalisés est indispensable.

Une formation adaptée pour les personnels en poste au SCUIO-IP :

Nous sommes convaincus que la formation est un outil d'amélioration du fonctionnement et de la qualité du Service. La **mission d'orientation** de ce service consiste, à « accompagner les étudiants vers une autonomie progressive face à leur choix d'orientation et à l'élaboration de leur projet professionnel et personnel ». Dans cette perspective, nous devons développer de nouvelles

méthodologies. Le Bureau de la Conférence des Directeurs de SCUIO-IP, conscient de ce problème, a mis en place dans le cadre de la professionnalisation des personnels, un **plan de formation national**. Un **programme** de formation propre à l'UAG sera étalé sur 4 ans dans les domaines de l'accompagnement de l'étudiant dans sa recherche d'informations à travers une démarche éducative de l'orientation, le pilotage du projet professionnel de l'étudiant dans le cadre du LMD, l'aide à l'orientation des personnes handicapées, le travail des représentations sociales, l'entretien d'orientation, l'apprentissage pour la confection de diaporama et de documents animés. Ces formations sont pour la plupart, organisées en regroupement en France hexagonale. Le montant des frais de transports dépassent celui des formations envisagées. Le budget alloué au Service de Formation de l'Université pour l'ensemble des formations est insuffisant pour répondre aux besoins spécifiques au SCUIO-IP.

Fonctionnement du Conseil Consultatif du SCUIO-IP :

Dans le cadre de la poursuite de la modernisation de l'administration, les statuts du SCUIO-IP ont été révisés dans le sens d'une efficacité plus grande sur l'ensemble des pôles. Un **Conseil Consultatif** a été mis en place.

Les moyens TIC et la poursuite de la modernisation :

Pour les étudiants, l'information complète des salles de documentation des 3 pôles devra être poursuivie par l'acquisition de terminaux et de logiciels spécifiques et le renouvellement du matériel amorti. L'effectif en hausse d'étudiants handicapés mal voyants implique également l'acquisition de poste et logiciels informatiques adaptés. Enfin la généralisation de bornes informatiques sur les sites de Guyane, permettra une autonomie d'accès incontestable à l'information.

Pour le Service, il est nécessaire de renouveler le parc informatique largement amorti en prenant en compte le côté quasi-professionnel de « fabrication » de documents pour divers publics.

Pour l'Observatoire, l'informatique est devenu un outil indispensable dans la pratique des personnels présents à l'Observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle. La contribution de l'Observatoire au Bureau des Etudes et de la Prospective (BEP), ne fera que renforcer cette évidence et créera même de nouveaux besoins en plus du renouvellement du parc existant.

Réalisations d'outils d'information :

Le **suivi des cohortes** par l'Observatoire de la Vie des Etudiants ; Depuis sa création à la fin des années 1990, l'Observatoire affichait dans ses objectifs, la réalisation du suivi des parcours des étudiants. La mise en place du LMD en 2006, est l'occasion pour notre Université de donner un nouveau souffle à cette action. L'Observatoire se propose donc d'initier ce dossier lors de ce contrat pour certains domaines (Sciences Technologies ; Santé-Lettres et Sciences humaines ; Sciences Economiques et de Gestion). Ce suivi nécessitera la réalisation de mini programmes informatiques, qui pourra être confiée à des étudiants de maîtrise informatique.

La plaquette «**les chiffres clés de la rentrée universitaire** » ; Dans le cadre de la collaboration avec le BEP, l'Observatoire continuera à réaliser chaque année deux dossiers :

- La Rentrée universitaire en quelques chiffres,
- Le Bilan Social.

Les productions du SCUIO-IP en direction de divers publics : Outre la création d'un *Diaporama*, les supports documentaires papiers demeurent toujours d'actualité. La première année du contrat, une large diffusion du **Guide des formations LMD- parcours et diversités** est programmée à l'intention du grand public. Le **Guide j'entre à l'UAG en.....** pour les futurs bacheliers, et une **Affiche de présentation de l'offre de formations à l'UAG** seront réalisés.

La connaissance de notre Université et de tous ses Services communs « vie de l'étudiant » se fera au moyen de « **l'Agenda** » .

Seront également réalisés : le **Guide des stages**, le **Guide de la VAE** et le **Guide d'accueil des étudiants à besoins spécifiques** (étudiants présentant un handicap).

A souligner qu'une évaluation de la qualité des productions du SCUIO (guide des formations) et de l'UAG (Agenda) sera réalisée par l'Observatoire de la Vie des étudiants, en cours de contrat. Cette

enquête de satisfaction servira à améliorer le contenu et la présentation des productions ultérieures et d'aider à décider de leur pérennité.

Le Passeport de Mobilité :

Sur chaque pôle, le SCUIO-IP prend en charge le traitement des demandes des passeports mobilité. Ce dispositif a pris des dimensions mal mesurées (plus de 1800 demandes en Martinique, 2800 en Guadeloupe et 600 en Guyane).

- Le renforcement de l'accompagnement individuel de l'étudiant :

Le Tutorat :

Pour le prochain Contrat Quadriennal 2006-2009, le tutorat renouvelé ne concernera plus seulement l'**accompagnement pédagogique** qui subira une évolution pour une efficacité plus grande, l'accent sera mis sur l'**accueil et les services**, notamment en matière de **TIC** et de **documentation**.

Le tutorat d'accueil et de Service au SCUIO-IP sera maintenu et amplifié.

Le rôle de facilitation des tuteurs d'accueil auprès des nouveaux étudiants et tout au long de l'année universitaire au sein des différents Services de l'étudiant (SCUIO, SUMPPS, BRI, SUAPS, CROUS...), n'est plus à démontrer et est reconnu comme très positif.

Le tutorat NTIC est devenu incontournable.

La présence de tuteurs multimédia dans les salles informatiques en libre accès dont le nombre va s'accroître dans ce contrat, leur contribution aux « Ateliers multimédias » prévus par certaines composantes les rendent indispensables au côté des étudiants.

Le tutorat documentaire sera identifié en tant que tel.

Dans le cadre de la LMD, le SCD met en place un module obligatoire de méthodologie documentaire de 12 heures au 1^{er} semestre de L1, qui fera l'objet d'un cours en ligne. Ce nouveau type de formation a l'intérêt d'offrir aux tuteurs documentaires un rôle d'accompagnateur des futurs entrants : ils auront pour tâche de contrôler l'assiduité des apprenants, de relancer et motiver les défailants, d'animer des forums de discussion.

Le tutorat d'accompagnement pédagogique sera repensé sous des formes nouvelles.

Il trouvera sa place lors des plages intersessions pour aider les étudiants en situation d'échec à la première session (révisions, corrections, exercices...). Il pourra également, sous la conduite du Directeur des études, consister en un tutorat de mise à niveau (assuré par des PRAG) pour les entrants présentant un niveau insuffisant dans certaines matières, s'exercer au sein d'études surveillées en un lieu déterminé et à créneaux horaires réguliers (18 h à 20 h).

Une politique coordonnée et volontariste pour les étudiants à besoins spécifiques :

La Commission UAG-Handicap, mise en place à l'UAG en 2000, devra mieux se structurer. Il faudra une politique universitaire clairement affichée dans ce domaine pour:

- dégager sur chaque Campus un espace pour un bureau d'accueil spécifique,
- examiner la structure de l'UAG, la plus adéquate sur laquelle reposera cette mission et s'interroger sur l'opportunité de création d'un véritable service,
- attribuer une **dotations financière** spécifique de fonctionnement,
- désigner sur chaque Campus une personne motivée, formée, **Responsable d'accueil des étudiants handicapés**, sachant faire preuve de disponibilité, assistée par des tuteurs d'accueil et de services, placée sous la responsabilité du **Coordonnateur** de la Commission UAG-handicap,
- définir une **procédure** et un protocole d'accueil entre les Services du SUMPPS, Mission Handicap, Composantes, CROUS,
- organiser au sein de l'UAG, un « **réseau d'accueil spécifique** » : une personne ressource par composante (service scolarité), et dans certains Services communs,
- mettre en place un système de « **repérage** », et d'accompagnement des futurs étudiants handicapés dès le secondaire et l'UAG,
- clarifier la «connaissance» des étudiants handicapés de la part de l'Administration (distorsions des effectifs entre Apogée, SUMPPS, composantes et SCUIO),
- avoir recours à des assistants d'éducation, (auxiliaires de vie en milieu universitaire),
- adapter l'environnement (constructions),

- se doter d'équipements spécifiques en priorité pour les étudiants malvoyants. En 2005, l'UAG comptait 15 étudiants mal voyants.

Accompagnement des publics en reprise d'étude (VAE) : POINT RELAIS-CONSEIL :

Le SCUIO-IP, dans le cadre de l'exercice du droit individuel à la validation des acquis de l'expérience,, fera office de **Point Relais-Conseil (PRC)** pour l'enseignement supérieur, afin d'informer, d'aider les futurs candidats à construire et à clarifier leurs parcours vers la qualification souhaitée en identifiant le diplôme le mieux adapté à leur projet et à leurs expériences professionnelles, accessible par la VAE.

Son intervention se situera en amont de la procédure de validation. L'information et le conseil délivrés par le Point Relais-Conseil ne se confondent pas avec l'accompagnement du candidat dans la procédure de validation qui relève de l'autorité délivrant le diplôme visé.

- L'aide aux projets professionnels :

L'Enseignement Complémentaire libre (EC) d'aide à la construction du projet d'études et professionnel Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme LMD, le SCUIO-IP propose 2 Unités Complémentaires libres (UC) d'enseignements :

- « **Penser et construire son parcours professionnel** »
- « **Réussir un stage non obligatoire** »

Ils s'adressent aux étudiants préparant le grade de licence (au second semestre de L1, L2, L3), quel que soit le domaine. Leur objectif : faire acquérir à l'étudiant une méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre du projet professionnel et de formation, l'accompagner dans la construction de son parcours individuel, et le préparer à réaliser un stage.

Mise en place d'une page web : plate forme d'orientation liée au projet professionnel :

Cette réalisation, concrétisation d'un mémoire de DESS « Ingénierie de la Formation et des systèmes d'emploi », répondra au constat que nombre d'étudiants entreprennent des études sans avoir une idée de leur intérêt et de leur finalité. Le projet professionnel doit conditionner le projet de formation et faciliter l'orientation de l'étudiant dans ses choix.

La création d'un site WEB « plate forme d'orientation dans le cadre d'un projet professionnel » est conçue pour initier l'étudiant à l'élaboration d'un projet professionnel, identifier ses savoirs, l'initier à une auto évaluation, faire émerger ses motivations, donner les outils utiles pour son insertion professionnelle et l'amener à se positionner pour une offre de service.

-Le Développement d'une véritable politique en matière d'insertion professionnelle :

La poursuite des travaux de l'Observatoire Interrégional de la vie des étudiants sur l'insertion et vie étudiante :

L'Observatoire Interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle, devra notamment poursuivre ses études sur la connaissance du devenir professionnel des étudiants, en étroite collaboration avec l'équipe du SCUIO-IP.

Les éléments dégagés par ces travaux sont des indices indispensables, non seulement aux décideurs et enseignants de l'université, mais également aux lycéens, étudiants, parents, et à fortiori au monde économique de nos régions.

La mise en place d'un véritable Service des Stages :

Lors des bilans des deux contrats précédents nous avons souligné le faible taux de stages volontaires effectués par les étudiants.

Il faudra dans ce contrat décider la création d'un **Bureau des stages** sur chaque pôle, mis à disposition et équipé par les CUR, l'exploitation, du **programme informatique** sur l'informatisation des offres et demandes de stages à l'UAG et la constitution **d'une banque de données** sur les entreprises, la désignation d'un **coordonnateur** pour animer les activités de ces bureaux, et l'affectation d'une **personne à temps partiel** pour tenir ce bureau (pourrait-être confié à un étudiant de Master, sur la base d'un contrat de 10h hebdomadaires).

Une volonté affirmée de partenariat avec les Agences Nationales Pour l'Emploi (ANPE) et l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) : 2 conventions prévues :

Convention avec l'ANPE a pour objectif immédiat d'aider les étudiants à mieux se repérer dans les emplois susceptibles de leur être offerts sur le marché du travail et dans la manière de proposer et valoriser leurs compétences auprès des entreprises et ainsi à mieux définir leur parcours universitaire et leur projet professionnel.

La rédaction de cette convention est terminée et pourra faire l'objet d'une extension avec les Agences de Martinique et de Guyane.

-Les liaisons avec l'Apec se doivent d'être relancées et pérennisées par la signature d'une Convention s'inscrivant dans la logique de l'accord national de partenariat signé en 1996 entre l'Apec et la Direction Générale de l'Enseignement supérieur pour favoriser les conditions d'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

C'est donc un partenaire qualifié pour accompagner les enseignants dans cette démarche (il y a une demande de la part de jeunes enseignants-chercheurs de l'UAG), en les formant en particulier aux méthodologies d'approche du marché et aux techniques de recherche d'emploi.

- Contribution à la dynamique de la vie étudiante :

Le renouvellement du concours annuel de l'Observatoire Interrégional de la Vie des Etudiants et de l'Insertion Professionnelle doit permettre à cette structure de continuer et amplifier le travail introduit lors du contrat précédent. Il s'agira d'encourager les recherches sur les conditions de vie des étudiants antillo-guyanais (cadre de vie déroulement des études, santé, mobilité, sport....) par les étudiants eux-mêmes et de permettre à notre université de participer au concours national annuel organisé par l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE).

Les travaux des étudiants de toutes les disciplines qui auront soutenu avec succès un dossier (d'un niveau au moins égal à la licence), seront primés.

Les informations ainsi recueillies sont utiles aux décideurs de l'UAG, dans leur prise de décision et permettent de créer une dynamique autour de l'Observatoire

Création par l'Observatoire d'une base de données sur les conditions de la Vie étudiante :

Ce nouveau contrat devra également permettre à l'Observatoire de poursuivre son action de « formation » auprès des étudiants de licence Sciences Economiques.

En effet, dans le cadre du cours « analyse de donnée », l'ingénieur d'études de l'Observatoire est associé par l'enseignant pour apporter son expérience en matière de réalisation et de traitement d'enquête. La durée du semestre rendant difficile à la fois la réalisation d'une enquête, la saisie, le traitement, l'Observatoire réalisera l'enquête et la base de données au cours de l'année universitaire précédente. Le thème abordé tournera autour des conditions de vie des étudiants et de leur opinion sur la formation reçue à l'Université des Antilles et de la Guyane.

Vers des Assises Régionales de la Vie étudiante :

Au cours de ce contrat nous nous attacherons à connaître l'étudiant antillo-guyanais dans sa **vie sociale et culturelle** au quotidien, sur les divers sites des 3 pôles, de le faire participer à des forums de discussion et de l'amener à devenir une force de proposition pour l'amélioration de la qualité de son cadre de vie.

Ce projet se déroulera sur les trois premières années du contrat et devrait permettre de dégager des propositions en vue du 6^{ème} contrat d'établissement.

En 2006, une **Enquête sur les conditions de vie des étudiants** sera menée par l'Observatoire interrégional de la vie des étudiants et de l'insertion professionnelle, sur les 3 pôles de l'UAG. Elle tiendra compte des thèmes de l'enquête nationale de l'OVE en apportant un éclairage sur les différents aspects de la vie des étudiants inscrits à l'UAG et des éléments de comparaison. Cette première étape concernera un échantillon d'étudiants déterminés sur chacun des pôles.

En 2007, **des forums étudiants sur chaque pôle**, seront organisés par les CUR sur chaque pôle à partir des résultats de l'enquête.

Ces forums donneront aux étudiants la possibilité d'exprimer leurs problèmes, leurs questionnements, leurs idées et leurs réflexions personnelles sur la vie étudiante et de faire des propositions qui

pourraient déboucher en 2008 sur la tenue des premières **Assises Interrégionales de la vie étudiante** en collaboration avec les collectivités territoriales de nos trois régions. Les conclusions feront l'objet de propositions pour le prochain contrat d'établissement (2010-2014).

2) La politique documentaire

Ce cinquième contrat s'inscrit dans la continuité des précédents en ce qui concerne l'adoption de tous les développements informatiques propres à aider les membres de la communauté universitaire à progresser dans leurs travaux et à réussir.

Considérant que le LMD innove profondément en deux points liés à la politique documentaire, tout d'abord en incitant les étudiants à un travail autonome et personnel, puis en adossant les Master à des équipes de chercheurs performantes, le SCD se propose de s'impliquer principalement dans ces deux aspects.

La Mission d'aide à l'autonomisation et au travail personnel, en bibliothèque et à domicile, des étudiants, déclinée sous deux formes :

Dans le cadre de leur formation

- **Au niveau du L**, il s'avère que les formations en présentiel sont de plus en plus difficiles à gérer. Par ailleurs, les membres du SCD, plus précisément en Martinique, ont développé de nouvelles compétences en EOAD, grâce au programme Caribal-Edist. Le projet SCD est donc de développer et mettre en ligne un cours de, ouvert à tous les étudiants de l'UAG et sanctionné par une note chaque année.

- **Au niveau Master**, le SCD envisage de participer au Master Infodoc professionnalisé, aidant ainsi des antillo-guyanais à se préparer efficacement à des concours de bibliothèques de catégorie A et au CAPES de documentation, ou à entrer dans les nouvelles carrières qui se profilent dans ce domaine dans les années à venir.

L'amélioration de l'offre relative aux collections

L'évaluation en cours de la composition de nos collections, et de leur utilisation par les étudiants et les chercheurs vont nous amener dans le prochain contrat à reprendre l'évaluation des pratiques de lecture et d'accès à la documentation, et à revoir entièrement le plan de développement des collections établi et suivi dans les précédents contrats.

L'aide aux chercheurs

Le SCD consent un effort actuellement à l'enrichissement des collections dédiées à la recherche : achats d'ouvrages souvent très onéreux, mais surtout développement de l'offre documentaire électronique que les chercheurs trouvent tout naturellement sur internet. Le prochain contrat recherche devrait donc voir des "volets documentaires" conséquents compléter les demandes des groupes de recherche, et certains PPF partiels, en lettres et sciences humaines, en math et informatique, formuler précisément les montants financiers nécessaires au développement de cette politique que le SCD ne peut plus porter seul, même s'il continue, comme par le passé, et par souci ergonomique, à gérer cette documentation pour la rendre accessible à tous, comme c'est sa mission fondamentale.

Aide à la valorisation des travaux des chercheurs de l'UAG

Les thésards

Avec l'Ecole Doctorale, le SCD s'engage résolument dans le stockage numérique et la mise en ligne des thèses. Un conservateur du SCD s'est spécialement formé dans ce domaine et commence à former ses collègues pour que l'équipe du SCD puisse efficacement aider les doctorants à présenter leurs travaux dans la forme nécessaire à cette opération.

Le résultat déjà confirmé par les universités qui se sont engagées dans cette voie, c'est une mise en valeur des travaux menés, et la promotion du doctorant auprès du monde socio-économique où il cherche un emploi.

Les chercheurs

Dans le même ordre d'idée est envisagé un système **d'archives ouvertes**, déjà largement utilisé dans les universités étrangères, où les chercheurs pourront déposer en toute sécurité leurs **préprints** ou leurs **articles**, et échanger avec leurs collègues du monde entier s'ils le souhaitent.

3) La pratique sportive et l'action culturelle

L'UAG entend mettre en place un Service Universitaire des Activités Sportives et Culturelles (SUAPSC).

*** Les activités sportives**

L'UAG va consolider, amplifier sa politique sportive à partir de quelques idées forces :

- Le maintien d'une offre cohérente et diversifiée de pratiques,
- La prise en compte de la diversité des publics, et de la spécificité de leurs attentes.
- L'organisation régulière de manifestations, et la participation à des événements sportifs.

Une offre cohérente et diversifiée de pratiques.

Le SUAPS maintiendra l'équilibre entre les activités de forte tradition, et d'autres plus nouvelles, mais ayant du sens dans le contexte géographique et culturel ; (fut-sal, tir à l'arc, pirogue, danse traditionnelle ...)

Mais notre université propose aussi de renforcer les pratiques d'entretien, de lutte contre le stress, à côté des pratiques compétitives et ludiques. La coopération avec le service de médecine préventive universitaire sera renforcée pour accompagner, par l'activité physique des étudiants en souffrance morale ou physique.

Enfin, les clubs universitaires sur les trois campus seront soutenus, car permettant d'accéder à une pratique compétitive régulière et de bon niveau

La prise en compte de la diversité des publics.

L'ambition de notre université est de pouvoir proposer une réponse aux projets personnels de chacun et donc de contribuer à la réussite de tous.

Dans le cadre du LMD, **les étudiants du niveau L**, pourront bénéficier d'UE libres Sports, valoriser leur engagement associatif et leur capacité à conduire à terme un projet sportif.

Les étudiants souffrant **de handicaps** bénéficieront d'un choix d'activités physiques spécifiques, mais aussi d'activités intégrées, communes aux valides, contribuant à leur intégration.

Notre université accentuera l'aide qu'elle apporte à des étudiants s'engageant dans des projets professionnels spécifiques : (brevet de natation du professorat des écoles, préparation de mémoire ayant trait au sport (hors filière STAPS))

Concernant l'accueil des sportifs de haut niveau, la charte d'accueil déjà élaborée sera réactualisée.

L'organisation de manifestations et la participation à des événements sportifs.

La pérennisation des rencontres intercampus, comme lieu, gage et symbole de la cohésion universitaire est incontournable. Cette manifestation, fortement ancrée dans l'histoire de notre université rassemble chaque année près de 100 étudiants. Il importe de lui conserver sa valeur de rencontre et de rassemblement.

Les manifestations sportives propres à chaque Pays, permettent de valoriser des organisations spécifiques : le raid en Guyane, la course en aviron traditionnel en Martinique en sont deux exemples. Notre ambition est de les pérenniser et de leur donner une dimension internationale. Ainsi, un jumelage avec l'université d'OXFORD est envisagé.

Enfin, les sélections de l'UAG participeront régulièrement aux différentes rencontres et championnats des étudiants de la Caraïbe organisés par le CUSA (Caribbean University Sport Associations) et aux championnats de France universitaires.

*** La culture**

Les orientations engagées dans le contrat précédent doivent être confortée et affinées : utiliser l'ensemble des ressources que constitue une université pour faire de celle-ci un lieu d'échanges, de débats et d'épanouissement intellectuel où se confrontent les idées, dans des domaines multiples et non uniquement sur l'art. La culture scientifique et technique doit trouver sa place.

Cinq axes seront privilégiés :

- Mettre en place des lieux de réflexion et d'exposition ouverts à tous
- Soutenir et accompagner le développement de projets étudiants dans les différents secteurs en collaboration avec le CROUS
- Développer le partenariat entre des ateliers d'artistes et l'UAG, afin d'accueillir des étudiants en danses traditionnelles, théâtre, arts plastiques ...

Compléter les conventions passées avec les DRAC des trois régions, et mettre en œuvre les accords

- Pérenniser les représentations de la troupe de danse au niveau local (DFA), au niveau de la Caraïbe et au niveau national.

4) La médecine préventive universitaire

II) LE RENFORCEMENT DE L'IDENTITE REGIONALE

Comme précisé dans le préambule, l'existence de quatre types d'environnement (régional, national, européen et international) impose à l'UAG d'être particulièrement réactive et d'avoir la maîtrise de sa politique. L'établissement, doit renforcer son identité propre et, parallèlement, s'affirmer dans son environnement multiple, comme une « université européenne dans les Amériques ».

L'informatique et les technologies de l'information et de la communication facilitent l'uniformisation du territoire universitaire. Ils lui permettent de se structurer et aussi de se doter d'une identité spécifique.

La politique patrimoniale doit également contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants. Elle doit occuper une place stratégique en termes de qualité et d'attractivité, contribuant ainsi à l'amélioration de l'image de l'UAG et à l'affirmation de son identité.

La politique scientifique, centrée autour de thèmes fédérateurs intéressant tout particulièrement notre environnement, répond aux besoins des partenaires locaux et contribue à l'insertion régionale.

La présence de l'UAG dans les DFA, régions monodépartementales, doit être un atout pour le développement de ces pays. Le partenariat avec les collectivités locales et les acteurs du monde socio économique doit donc être renforcé. L'UAG peut, à ce titre, être un des acteurs décisifs de leur politique de relations internationales.

A) LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ET L'EOAD

1) Les TIC

Le projet TIC de l'Etablissement est guidé par les principales priorités que l'UAG s'est fixée pour la période 2006-2009, à savoir : renforcer son unité en transcendant grâce aux TIC les limites que lui impose sa répartition géographique, faire évoluer son fonctionnement afin de tirer pleinement partie des réformes en cours et à venir (LMD, LOLF, décentralisation, nouveau code des marchés publics), renforcer son attractivité. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une Université refondée et développe une démarche à long terme de **valorisation** et de **consolidation** de l'ensemble des actions et expérimentations menées avec succès au cours du précédent contrat 2002-2005, tout en s'appuyant sur l'analyse des causes d'échec de celles qui n'ont pas abouti.

Le pilotage des TIC se poursuivra à partir de la commission informatique. L'efficacité en matière de mobilisation et de suivi des moyens financiers disponibles au niveau des régions ainsi que la qualité du service de proximité offert seront conservés par le maintien de la structuration en **trois CRI**. Cependant, l'accent sera mis sur la coordination de l'action des structures opérationnelles (CRI, centre de calculs). Les réunions techniques seront plus fréquentes, du fait des possibilités moins onéreuses qu'offrent la visioconférence sur IP et les outils de travail de groupe.

Le Système d'Information de l'établissement sera valorisé par **un complément** et par la **généralisation** à l'ensemble de l'établissement de l'utilisation des éléments qui le composent (briques logicielles, bases de données). Cependant, le gros de l'effort portera sur sa **mise en cohérence** à travers des travaux d'audit, de cartographie des sources d'information, de normalisation et de formalisation des procédures de fonctionnement des services. Cette mise en cohérence réalisée sur les quatre années du contrat aboutira notamment à l'élimination de tâches redondantes dans les services, à l'assurance de la cohérence des données, à une meilleure maîtrise du cycle de vie de celles qui sont indispensables aux tableaux de bord de l'établissement. Les premiers résultats de ces travaux trouveront leur prolongement naturel dans le plan de réorganisation du système d'information et des procédures associées à son exploitation. Ce plan prendra la forme du **Schéma directeur du Système Global d'Information (SGI)** qui sera adopté en 2007. Le bénéfice attendu sera une augmentation de l'efficacité des usagers, mais aussi l'enrichissement des possibilités offertes par l'Environnement Numérique de Travail. Ces travaux d'audit prendront en compte la volonté de l'Etablissement de

faciliter l'intégration de son Système d'Information à un **SGI** de l'enseignement supérieur afin de préserver toutes ses chances de bénéficier des avantages que peut procurer la réforme LMD.

En matière de sécurité des Systèmes d'Information, l'accent sera mis sur l'élaboration d'un **plan de reprise après incident** ainsi que d'un **plan de sécurisation des infrastructures**. Ces deux plans seront disponibles au terme de la première année du contrat. Les actions ou recommandations prévues au sein de ces plans devront être mises en œuvre au cours de la période contractuelle. Les mesures permettant d'assurer la recherche de la plus grande continuité de fonctionnement des services mutualisés entre les pôles seront celles qui seront financées en priorité par les sommes du contrat. Une attention toute particulière sera accordée à la sécurisation physique des salles machines et locaux techniques de l'Université. Les Responsables de la Sécurité du Système d'Information (RSSI) des trois pôles seront chargés de la mise en œuvre d'un plan de sensibilisation et de formation des personnels et des usagers. Pour ce faire, ils auront à leur disposition l'ensemble des plates formes techniques de communication et d'enseignement à distance disponibles au sein de l'Université.

Au cours de la période 2006 – 2009, l'UAG fera aboutir les projets de renforcement de la disponibilité, de la capillarité et des débits des réseaux des campus qui sont inscrits dans les CPER 2000 – 2006 de chacune des régions. L'objectif d'aboutissement de la restructuration de ces réseaux est fixé à 2007. Le rôle stratégique des réseaux locaux et étendus se verra encore renforcé par leur utilisation comme support de développement **d'une solide infrastructure d'audio et de visioconférence**. Ainsi, à travers cette infrastructure, l'Université poursuivra l'optimisation des coûts de déplacement liés aux activités de recherche, d'enseignement, d'administration, de documentation et de vie étudiante. De plus elle cherchera à effacer les inégalités d'accès aux personnes ressources qui pourront être localisées sur chacun des sites. Tous les autocommutateurs de l'Établissement seront interconnectés via les réseaux informatiques afin qu'aucun coût supplémentaire ne vienne limiter les échanges entre deux implantations géographiques de l'UAG dès fin 2006. Le **déploiement du Wifi** sera amplifié de manière à accompagner l'utilisation du micro-ordinateur portable par les étudiants. Le nomadisme « inter campus » sera facilité par l'authentification unifiée au sein de l'Université au début de l'année 2006. On veillera par ailleurs à conserver des débits réels compatibles avec l'utilisation dans de bonnes conditions de l'Environnement Numérique de Travail.

Les **laboratoires de recherche** bénéficieront de **capacités de stockage et d'archivage** informatiques mutualisées qui permettront de pérenniser leur patrimoine numérique. Ils pourront aussi valoriser ces informations par l'utilisation d'un serveur de base de données qui facilitera le cas échéant leur mise en ligne.

L'investissement dans les ressources humaines sera considéré comme un maillon essentiel au succès de l'ensemble des projets prévus au contrat. Ainsi, l'accent sera mis sur la formation à une meilleure utilisation des outils numériques. Des **supports en ligne** dédiés à l'auto formation de l'ensemble des usagers des TIC (personnel administratif, étudiants, enseignants-chercheurs) seront acquis ou constitués localement, afin de diminuer le poids des enseignements présentiels qui pourront prendre des formes différentes en fonction des publics visés. Ils seront guidés par l'objectif d'une opérationnalité immédiate des apprenants, mais aussi par celui d'une validation des compétences acquises par les C2I. A cet effet, l'UAG se positionnera comme **centre de validation** du **C2I** en obtenant le complément de moyens nécessaire à son organisation et à son suivi. Par ailleurs, la **compétence des équipes techniques** en charge du développement des infrastructures et des usages sera adaptée et renforcée pour aborder au mieux ces nouveaux enjeux.

A partir des ressources nationales mises en commun, des capacités de développement dont elle dispose et des prestations extérieures, l'UAG fera évoluer et complétera les services en ligne actuellement proposés aux utilisateurs pour aboutir à la réalisation d'un **Environnement Numérique de Travail** dont les premières fonctionnalités devront être disponibles début 2006. Cet ENT donnera notamment accès aux revues électroniques et aux données du **SIGB du Service Commun de la Documentation**, ainsi qu'aux briques applicatives et aux informations du **SCUIO-IP**. Il sera basé sur une plate-forme technique capable de garantir des temps de réponses acceptables et une disponibilité de 7j/7, 24h/24. Des efforts tout particuliers seront faits tout au long du contrat pour faciliter son utilisation sur les sites éloignés de l'Université (ajustement des débits disponibles, implantation de moyens d'accès fixes,

couverture Wifi, campagne d'information) et par les services communs et administratifs qui peuvent délivrer les services en ligne. L'accès à l'ENT sera donné à des partenaires de l'établissement que sont par exemple le CROUS et les organismes chargés du transport vers les sites universitaires.

2) L'Enseignement ouvert et à distance

Les **enseignements numériques** pratiqués au sein de l'établissement continueront à s'articuler autour des deux axes complémentaires que sont: les enseignements présentiels en **visioconférence** d'une part et d'autre part l'enrichissement de la **plateforme EOAD** qui permettra l'autoformation par la mise à disposition de ressources pédagogiques. Cette dernière sera aussi la base technique sur laquelle reposera l'organisation du tutorat en ligne mis en œuvre dans le cadre de l'aide à la réussite. L'objectif est d'aboutir à une meilleure intégration des services offerts par la plate-forme EOAD au sein de l'ENT. Sur le premier axe, il s'agit non seulement d'augmenter le déploiement des espaces interconnectés par de la visio-conférence en particulier entre la Guyane et les Antilles françaises mais aussi d'étudier et de déployer des salles spécialisées (salle de TP) interconnectées, ceci afin de mieux distribuer l'offre de formation particulièrement au niveau Master.

L'axe principal de développement de l'EOAD pour ce contrat quadriennal est **l'enrichissement de la plate-forme pédagogique** afin de permettre l'autoformation par la mise à disposition de ressources pédagogiques.

Au cours du contrat 2002-2005, nous avons appris à maîtriser les outils pour réaliser l'objectif que nous nous étions fixés à savoir mener « une politique de formation et de production destinée à multiplier les ressources éducatives en formation initiale et en formation continue, à l'attention de ses propres étudiants et des populations de ses régions ». D'ores et déjà, et c'est très positif, Caribal-Edist, Pegasus et formation en ligne intra UAG utilisent la même base de plate-forme pédagogique à savoir *Ganeshha*.

La cellule de l'EOAD continuera à assurer non seulement la fonction de centre de formation ouverte et à distance mais également celle de centre ressource pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la pédagogie. Cette cellule offrira aux étudiants la possibilité de suivre, sur place (via les salles en libre accès) ou à distance des diplômes universitaires tel que le DU DIPRO-BIB déjà proposé complètement en ligne, ou de consulter diverses ressources en ligne ou encore d'acquérir et de valider les compétences nécessaires à l'obtention du C2i, le Certificat Informatique et Internet.

A partir de l'expérience DU DIPRO-BIB, nous mettrons en ligne deux nouveaux DU à la rentrée universitaire 2005 le DU AET (Agro Eco Tourisme) et le DU ABT (Agriculture Biologique en milieu Tropical). Ces diplômes intéressent entre autres, l'Université de Laval au Canada et pourraient permettre à ses étudiants de valider un certain nombre d'ECTS.

Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général nous offrirons le C2i aux personnes inscrites dans un dispositif d'insertion via les cyberbases installées dans les différentes communes.

En corrélation avec le projet TIC, il y a lieu de capitaliser les expériences du contrat 2002-2005 afin d'offrir aux différents acteurs de l'UAG un véritable Environnement Numérique de Travail (ENT). Par cet ENT, les étudiants inscrits à l'UAG auront la possibilité d'accéder aux informations pédagogiques les concernant, quel que soit le site sur lequel ils se trouvent. L'accroissement des connexions ADSL (en dépit des tarifs exorbitants dans les DFA) ainsi que le taux d'équipement des foyers sont significatifs de la volonté des apprenants de disposer d'informations et de formations en ligne. Cet ENT offrira également aux enseignants un ensemble d'outils simples pour les aider à mettre en ligne leurs enseignements. Le développement de ces outils, déjà entamé, devra s'intensifier afin d'accrocher un plus grand nombre d'enseignants.

La structuration de l'EOAD, par la mise en place de personnes ressources (informaticiens, designer Web, etc.) favorisant l'appropriation de ces techniques, devra être l'une des priorités de l'UAG.

Le LMD et la culture technologique des étudiants entrant en université, offrent l'opportunité de transformer notre handicap structurel (plusieurs sites géographiquement distants) en un atout. En effet, en devenant un spécialiste de l'Enseignement Ouvert et à Distance, nous permettrons ainsi à tout étudiant de notre espace, quel que soit son lieu de résidence, de profiter de l'ensemble de l'offre de formation de l'UAG. De même, nous pourrions, notamment grâce aux consortiums, exporter nos spécialités et spécificités dans l'espace national et caribéen.

3) Des actions de communication

a- Radio campus

A vocation éducative et culturelle, **Radio Campus** se donne comme missions de favoriser la circulation des informations et la communication interne et externe de l'UAG, de valoriser les activités des membres de la communauté universitaire, et de promouvoir toute action ou interaction culturelle, pédagogique, et scientifique avec l'extérieur. Dans cet objectif, Campus FM alimentera entre autre les circuits de l'EOAD en rendant accessibles ses émissions, en direct ou en différé, sur intranet, extranet ou internet. Elle fournira ainsi des réponses au défi posé par la configuration particulière d'une université répartie sur trois pôles, tout en favorisant une future mutualisation des compétences et la coopération avec d'autres établissements. **Outil d'information, de communication et de transmission de savoirs**, elle a été et continuera d'être un outil de formation à la pratique radiophonique à travers notamment les conventions signées avec la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Enfin, vu la spécificité socio-culturelle de la région Antillo-Guyanaise, Campus FM s'engagera aussi à en préserver le patrimoine. Concrètement, Campus FM proposera des émissions à caractère administratif, scientifique, pédagogique, socio-culturel et artistique sans oublier celles qui relèvent du quotidien de ses usagers (par exemple « la vie étudiante »). Des émissions en et sur les langues étrangères et régionales seront également proposées. En outre, des projets de grande envergure seront mis en place progressivement, comme l'« Encyclopédie sonore », mise en ligne et destinée à la communauté universitaire et aux populations locales. Les émissions ainsi conçues se démarqueront de l'offre actuelle de la plupart des radios, valoriseront l'Université en contribuant à son rayonnement. Intégrées ou non à des supports multimédia, elles pourront favoriser la réalisation d'une Université Numérique Thématique (en Sciences Humaines et Sociales, ou en Sciences Juridiques et Economiques par exemple).

b- Culture campus

Les caractéristiques géographiques de l'implantation de l'Université des Antilles et de la Guyane créent des contraintes de gestion de proximité, nécessitent un mode de fonctionnement et de communication efficace et lisible pour maintenir un esprit universitaire sur les trois Départements Français d'Amérique (DFA).

L'émission « **Culture Campus** » constituera ainsi ce vecteur de communication innovant, dans la stratégie de la politique d'attractivité de l'université des Antilles et de la Guyane. Elle s'inscrit dans une démarche visant une amplification de l'attractivité de l'établissement.

« **Culture Campus** » véhiculera des conseils définissant les formalités de mise en œuvre d'une hygiène de vie adéquate pour l'étudiant, pour une pratique dite optimale d'activités pédagogiques, culturelles et sportives. Elle véhiculera d'autre part des symboles du patrimoine et de la culture estudiantine aux Antilles et en Guyane.

Ce projet de programme télévisé offrira la possibilité d'utiliser les télévisions régionales du réseau RFO comme un véritable outil pédagogique visant à accompagner les étudiants dans la préparation de leurs examens et de manière plus large comme un formidable vecteur d'information et de sensibilisation de la jeunesse antillo-guyanaise sur les formations post-bac accessibles dans leurs pays. Le projet « **Culture campus** » est une évolution de l'émission « *Guadaschool* » diffusé sur Télé-Guadeloupe lors de l'année universitaire 2003-2004. Le succès rencontré par ce programme, tant dans la communauté universitaire de Guadeloupe que dans la population appelle pour les prochaines saisons un élargissement de la diffusion aux trois pays d'implantation de l'UAG : la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique.

Les collectivités régionales et les télévisions du réseau RFO (Télé Guadeloupe, Télé Guyane et Télé Martinique) ont déjà manifesté leur intérêt pour un tel projet. L'Université doit permettre de rendre cette action pérenne et doit demeurer l'élément moteur de ce projet de télévision éducative en maintenant la créativité étudiante garante du succès de ce programme.

B) LA POLITIQUE PATRIMONIALE

1) L'existant et les opérations prévues dans les CPER

L'Université des Antilles et de la Guyane est implantée sur 6 sites :

- 2 en Guadeloupe : les campus de Fouillole (à Pointe à Pitre) et Camp Jacob à Saint Claude
- 2 en Guyane : les campus de Saint Denis (à Cayenne) et de Kourou
- 2 en Martinique : le campus de Schoelcher et le CHU de la Meynard où ont lieu les cours du PCEM 1 (300 étudiants).

Le patrimoine immobilier représente 57688 m² répartis comme suit : Guadeloupe 26769 m², Guyane 12981 m², Martinique 17938 m². Le ration m²/étudiant est inférieur à 5 alors qu'il est de 7 sur le plan national.

L'UAG est encore dans une période décisive pour le développement de son patrimoine. Les constructions prévues dans le cadre des 3 CPER 2000-2006 ont été programmées mais ne sont pas toutes réalisées. Il s'agissait essentiellement de rattraper le déficit en locaux pour l'enseignement et la recherche.

En Guadeloupe

Il est nécessaire que nous puissions retrouver une qualité des espaces dignes d'un véritable campus à Fouillole pour valoriser la perception de l'université depuis l'extérieur. Les constructions attendues sont :

- le nouveau bâtiment « recherche », dont les travaux débiteront au cours du quatrième trimestre 2005.
- le bâtiment accueil et le réaménagement de l'entrée du campus dont le début des travaux est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2006.
- le bâtiment d'enseignement dédié aux travaux pratiques.

Ces constructions programmées dans le CPER 2000-2006 ne seront terminées qu'au cours de ce contrat quadriennal.

La réhabilitation des bâtiments du site du Camp Jacob se poursuit (financement Région). Ils accueillent le Département Pluridisciplinaire des Lettres Sciences Humaines.

Les travaux d'aménagement des campus universitaires en Guadeloupe devraient aboutir au cours de ce contrat quadriennal à une augmentation de plus de 60 % de la surface bâtie (soit 17000 m²).

Dans le prochain CPER seront négociés la construction :

- d'un bâtiment pour l'administration de l'UFR SEN,
- de nouvelles salles pour l'enseignement de façon à faire disparaître tous les préfabriqués sur le campus
- d'espaces de vie et de sports
- de bâtiments pour la vie étudiante

En Guyane

Des travaux de réhabilitation du campus de Saint-Denis sont réalisés pour la poursuite temporaire de l'utilisation de ces lieux en attendant le déménagement définitif.

Le schéma directeur de développement du Campus de Trou Biran (à Cayenne) a été adopté par le comité de pilotage du PUG le 15 janvier 2003. Une programmation et un phasage constructif visant à réaliser dans le cadre du CPER/DOCUP 2000/2006 une première tranche d'aménagement et de construction du campus ont été arrêtés.

Ces décisions du comité de pilotage ont été validées par le conseil d'administration du GIP « Pôle Universitaire Guyanais » lors de sa première réunion le 12 juillet 2004.

Cette première tranche comporte :

- l'acquisition et l'aménagement des terrains d'assiette du campus, y compris des équipements sportifs de plein air,
- la réhabilitation d'un bâtiment pour les bureaux du GIP
- la réhabilitation d'un bâtiment pour un laboratoire en physico-chimie des matériaux (L3MA : laboratoire des matériaux, molécules en milieu amazonien),
- la construction de l'IUFM
- la construction des locaux d'enseignement (Pôle d'Enseignement Supérieur, PES),
- la construction des locaux pour la vie étudiante
- la construction d'une première tranche de la bibliothèque universitaire,
- la construction d'une première tranche des locaux de recherche (Pôle Recherche),
- la construction d'une première tranche du restaurant universitaire.

La tranche suivante, dont le financement sera à rechercher sur le CPER suivant, et les tranches ultérieures (extensions possibles), comporteront :

- la construction d'un bâtiment pour l'administration,
- la construction d'un centre de ressources mutualisées (équipements de travaux pratiques et de recherche),
- la construction d'équipements sportifs couverts,
- la construction d'une seconde tranche du PES en fonction du développement de l'offre de formation et de la croissance des effectifs,
- la construction de tranches suivantes de locaux de recherche, du restaurant universitaire, de la bibliothèque universitaire.

En Martinique

Le constat est qu'au 31 janvier 2005, l'Etat ne s'était engagé que sur 35,7 % du montant global inscrit au DOCUP. Des projets dont la phase étude est achevée ne peuvent être poursuivis, ce qui, de surcroît induit des surcoûts.

La livraison du bâtiment destiné à accueillir le DEUG SV et le département d'IUT HSE est prévue fin juillet 2006, la réhabilitation des réseaux enterrés est achevée, la réhabilitation des voiries et les aménagements paysages seront réalisés avant la fin de l'année 2006. Concernant la bibliothèque, qui est la priorité de l'UAG, un arbitrage définitif est attendu.

Sont programmés dans le prochain CPER (rapport final du plan U3M) :

Pôle santé second campus

Les travaux de ce pôle accueillant les formations médicales et paramédicales débuteront dans le cadre du CPER 2007-2013, les études étant terminées en fin du CPER précédent.

Ces travaux sont une urgence dans la mesure où les formations sont déjà ouvertes et se déroulent avec succès. Pour le moment, elles sont dispensées dans des locaux prêtés par le C.H.U. le temps de la période de transition mais ce dispositif ne peut perdurer.

Réhabilitation du campus (achèvement)

Il comporte la fin de la réhabilitation des espaces publics du Campus et de la création de parkings dont un parking silo pour pallier le manque de place généré par la création nécessaire du nouveau bâtiment de la Faculté de Droit et d'Economie.

Réhabilitation des anciens bâtiments

Ce projet comporte deux opérations :

- d'une part, la remise à neuf des anciens bâtiments occupés par la Faculté de Droit et d'Economie. Ces derniers seront transférés à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, faculté dont les effectifs sont importants et ont tendance à augmenter.

- d'autre part, la conversion de l'amphithéâtre Hélène SELLAYE en une salle de congrès mutualisée permettant l'organisation de congrès internationaux. Elle sera équipée d'un matériel de visioconférence, d'un matériel de sonorisation individuel et d'un système de traduction automatique. L'amphithéâtre sera équipé d'un système de sécurité anti-intrusion performant et sa structure sera renforcée (blindage...).

Bâtiment administratif pour la formation professionnelle et la formation continue

Ce bâtiment sera destiné à accueillir la partie administrative des formations professionnelles et continues. Il abritera également la Radio du Campus et l'ISEF afin d'éliminer les locaux préfabriqués.

Bâtiment technique pour le centre de ressources informatiques

Ce bâtiment permettra le développement des TIC (Technologies de l'Information et de la communication) en adéquation avec les besoins du Campus.

Centre de recherche en aquaculture marine et eau douce au Robert (priorité de l'UAG)

Ce projet d'intérêt général est déjà en discussion avec la Marie du Robert qui est favorable et propose un terrain.

Pôle technologique au Lamentin

Ce pôle dispensera les formations présentées dans le Rapport final du Plan U3M de mai 1999, la construction d'un bâtiment recherche étant également prévue.

Pour mémoire, les formations **envisagées** sont les suivantes :

- un DUT génie des bio-procédés
- un DUT orienté réseaux et communication
- un DUT Gestion et management des entreprises en relation avec le DESS existant sur la gestion et l'évaluation des entreprises et des Collectivités territoriales.

2) La gestion patrimoniale

Les constructions et les aménagements des sites doivent s'accompagner d'une politique de préservation et d'amélioration de la qualité de l'existant. L'université verra son parc immobilier augmenter considérablement et elle devra poursuivre et amplifier la politique affichée dans le précédent contrat quadriennal. Deux axes majeurs sont à retenir :

La connaissance du patrimoine pour une meilleure gestion :

Cette connaissance passera par l'informatisation des données graphiques du patrimoine existant. Actuellement, seuls 30 % des plans du bâti ont été saisis pour plus d'une trentaine de bâtiments implantés sur trois régions. L'informatisation permettra le suivi des mises à jours techniques, la mise en place d'un « carnet de santé » et une meilleure exploitation des surfaces disponibles.

Le carnet de santé quant à lui permettra d'établir une programmation pluriannuelle de travaux de maintenance pour les prochains contrats et sera en adéquation avec le schéma directeur de sécurité.

La préservation et l'amélioration de la qualité du patrimoine existant et à venir

Les travaux envisagés concernent des opérations de réhabilitation, de maintenance lourde (étanchéité, menuiserie, ravalement de façade ...) et des opérations sur les infrastructures autre qu'immobilières (voirie, réseaux divers ...)

Dans une logique de meilleure gestion technique, les travaux de maintenance et de sécurité seront quand nécessaire, programmés simultanément.

Les contraintes climatiques de ces régions tropicales imposent que l'ensemble du patrimoine universitaire soit parfaitement et très régulièrement suivi pour assurer une **maintenance préventive**.

L'accroissement des surfaces bâties au cours des dernières années (plus de 30 % en 10 ans), le nombre de projets de construction et d'extensions en cours ou à venir (8 bâtiments), les exigences technologiques de plus en plus contraignantes, le vieillissement d'un patrimoine datant des années

1970, induisent des difficultés quotidiennement en terme de traitement des priorités dans les interventions. Ces facteurs cumulés obligent à un recours systématique à la sous-traitance, génératrice de surcoûts et de délais importants. Un renforcement des services immobiliers par des personnels de catégorie B en particulier, apparaît donc indispensable durant la période du contrat.

L'université des Antilles et de la Guyane mettra aussi en place un outil de gestion des interventions sur le bâti. Cela doit aboutir naturellement à la mise en place d'un programme pluriannuel de travaux nécessaires à la remise aux normes et de la rénovation des bâtiments donc un schéma directeur de maintenance.

D'autre part, elle mettra en place une gestion du patrimoine assistée par ordinateur (mise en place d'un outil de gestion des surfaces et de leur occupation), ce qui lui permettra d'optimiser l'utilisation des locaux, fondamentales pour le développement et la réorganisation à venir notamment dans le cadre de la mutualisation des locaux avec le LMD.

L'environnement des 6 sites qui constituent l'université est toujours à l'origine de graves phénomènes d'insécurité qui touchent les personnes et les biens. L'amélioration de la sécurité sera obtenue par le renforcement des dispositifs de défense passive, et la mise en sûreté des bâtiments.

L'université mettra en valeur son parc d'espaces verts qui bénéficie de sites exceptionnels.

C) LA RECHERCHE

L'Université des Antilles et de la Guyane, bien implantée dans le Bassin Caraïbe-Amérique, a centré son activité de recherche, depuis le contrat 1998-2002, sur la connaissance de l'environnement naturel, juridique, historique, économique et culturel de la région. Ces axes de recherche se sont affirmés, dans le cadre de la contractualisation, avec la mise en œuvre des Contrats de plan État-Régions (CPER). Cette orientation a été guidée par la richesse et l'originalité des champs d'étude régionaux et par la nécessité de répondre aux demandes exprimées par les partenaires locaux. Elle s'est confortée dans le contexte d'une recherche scientifique internationale et des échanges avec l'Europe et l'Amérique. De ce fait, les recherches sont très souvent bien finalisées, tout en s'intégrant dans une problématique de développement et d'enrichissement des connaissances sur le long terme.

Les grands axes prioritaires de la recherche scientifique se déclinent autour des pôles fédérateurs qui ont également guidé la mise en œuvre des CPER. Il s'agit de :

- La connaissance et le fonctionnement et la valorisation de la biodiversité en milieu inter tropical ;
- La gestion des territoires (forêts tropicales, zones littorales et marines côtières) ;
- L'étude et la prévention des risques naturels majeurs ;
- Les problèmes de santé liés à l'environnement et à l'adaptation de l'organisme en climat tropical ;
- L'étude des matériaux et de leur dégradation en ambiance tropicale et équatoriale ;
- Les systèmes de production d'énergie (énergies renouvelables notamment) ;
- La recherche fondamentale en mathématiques et informatique et ses applications dans nos régions ;
- Le développement des sociétés et civilisations antillaises, guyanaises et amazoniennes (patrimoine, langues et cultures régionales) ;
- L'étude des systèmes juridiques, économiques, politiques et sociaux et de gestion de la zone Caraïbe-Amérique ;
- La mise en œuvre et le soutien de réseaux (surveillance des maladies épidémiologiques dans la Caraïbe et l'Amazonie, ...)
- Le droit de la protection et l'aménagement des espaces au service du développement durable.

L'UAG compte plus de 12 000 étudiants et 301 professeurs et maîtres de conférence dont près de 250 (82,6 %) participent activement à la recherche scientifique. Notre université a vécu une très forte croissance depuis son accession au statut d'université de plein exercice voici plus d'une vingtaine d'années. Elle se devait de répondre à la demande sociale. Cette réponse s'était axée principalement

autour des besoins en enseignements. La mise en place du LMD est l'occasion pour l'établissement de restructurer son offre de formation autour de la recherche scientifique, en particulier pour ce qui concerne les masters et les doctorats.

Dans le cadre de ce contrat quadriennal (2006-2009), ce sont 33 unités de recherche dont 4 UMR, 27 EA et 2 JE (la plupart étant en renouvellement), 6 programmes pluri-formations et 1 ERT qui demandent la reconnaissance ministérielle. À cela il faut ajouter d'une part, une ERTE en linguistique (partenariat avec l'IRD et l'IUFM de Guyane, inscrite au contrat quadriennal de l'IUFM de Guyane) et d'autre part, une UMR (DSPT 5) inscrite au contrat quadriennal de l'université de Paris 6 (l'UAG étant établissement secondaire).

La politique des emplois et la gestion des ressources humaines

Le Conseil rappelle une fois de plus, l'insuffisance de postes de techniciens et d'ingénieurs pour la recherche scientifique. L'établissement sera donc particulièrement sensible à la politique des emplois et à la gestion des ressources humaines. Une attention toute particulière sera accordée à la résorption des emplois précaires et au redéploiement des postes ITA et IATOS. Une politique de plein emploi au profit de la recherche, sera menée par l'établissement à travers le redéploiement des ITA au sein des unités de recherche. Parallèlement, une politique de recrutements de qualité vers la recherche permettra de renforcer les axes prioritaires dans les domaines de formation à la recherche et par la recherche mis en œuvre avec le LMD.

Un soin particulier sera porté aux conditions du développement de la recherche scientifique parmi les maîtres de conférences nouvellement recrutés. Leur accueil et leur intégration au sein des unités de recherche labellisées seront encouragés par l'attribution d'une aide prélevée sur le BQR.

La politique d'attribution des congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) sera maintenue et renforcée en faveur de ces jeunes, pour la préparation de l'HDR et pour soutenir les actions spécifiques dont ils seraient porteurs au sein de leur équipe d'accueil.

Le conseil scientifique recommandera que le profil recherche défini par l'établissement ainsi que la motivation des candidats, soient bien pris en compte par les commissions de spécialistes. Il faut encourager la mobilité, source de diversité, mais s'assurer également de la motivation des candidats externes et de leur implication future.

Le LMD

Cinq domaines de master ont été définis par l'établissement. Il s'agit de :

- Sciences et Technologies ;
- Biologie, Sport, santé ;
- Humanités ;
- Sciences Économiques et de Gestion ;
- Droit et Science Politique

Ces grands domaines de masters que propose notre université s'appuient sur l'existence d'équipes reconnues et labellisées par le Ministère. Le Conseil Scientifique veillera à ce que ces unités restent performantes en leur attribuant les aides nécessaires pour l'accueil de stagiaires. Une dimension internationale des masters sera recherchée et soutenue par l'établissement.

Le Conseil Scientifique s'attachera à sensibiliser les collectivités locales à la formation à la recherche et par la recherche. Les masters méritent qu'on leur accorde une attention particulière, car c'est à ce niveau que sont formés nos jeunes chercheurs, en adéquation avec les besoins de nos régions. Ce sont des formations à faibles effectifs issus d'une sélection sévère. Les moyens attribués jusque-là par le Ministère pour les DEA et les DESS sont très insuffisants au regard des besoins et ne tiennent pas compte des options mises en place, pourtant nécessaires à l'équilibre de l'offre et de la demande.

L'évaluation scientifique

Ce contrat quadriennal verra la mise en œuvre d'une véritable politique d'évaluation interne de la recherche par le conseil scientifique. Cette évaluation portera à la fois sur les publications et sur l'exécution annuelle du contrat.

Ainsi, les aides spécifiques du Conseil scientifique ne pourront être attribuées aux équipes qu'après évaluation de leurs taux annuels de publications.

Une procédure d'auditions des équipes par le conseil scientifique, élargi à des experts extérieurs invités, sera mise en œuvre durant le contrat quadriennal. Le concours du CNRS, de l'IRD, de l'INRA et de l'INSERM sera sollicité pour ces évaluations, en particulier lors de l'émergence des nouvelles unités de recherche.

Le BQR

Comme pour le précédent contrat, seules les équipes reconnues par le Ministère seront soutenues par le biais du BQR. Toutefois, en l'absence de révision du contrat à mi-parcours, il est envisagé d'apporter durant les deux dernières années du contrat - après évaluation par le Conseil Scientifique - un soutien à des équipes nouvelles ou en restructuration et qui contribueraient de manière effective à la recherche.

Le BQR, dont le taux est fixé à 11% par le conseil scientifique, permettra la mise en œuvre d'une politique organisée sous forme d'appels d'offres annuels dans trois grandes rubriques (soutien d'actions spécifiques pluridisciplinaires, aide aux publications et organisation de colloques scientifiques). Les actions spécifiques pluridisciplinaires, intégrant plusieurs unités de recherche seront encouragées et soutenues par le conseil scientifique. Il faudra être particulièrement exigeant sur la qualité des revues scientifiques de l'établissement qui devront avoir des comités de lecture internationaux et une véritable programmation des éditions. L'organisation de colloques de niveau international sera soutenue en priorité, sans pour autant négliger les séminaires et les journées d'études nécessaires pour une meilleure concertation entre les unités de recherche au sein d'un établissement pluridisciplinaire.

L'UAG a également la volonté, avec l'aide du Ministère, de mieux structurer tout le dispositif de la recherche hospitalo-universitaire, sur les trois pôles régionaux de Guadeloupe, Guyane et Martinique, par une politique concertée avec les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), l'INSERM et l'Institut Pasteur. Les liens entre ces diverses structures seront recherchés et renforcés par la mise en œuvre d'un PPF demandé dans le domaine des parasitoses et viroses tropicales. La cohésion entre les recherches épidémiologiques sera encouragée par un soutien actif sur les crédits du BQR.

Le développement de la recherche médicale passe également par l'émergence d'équipes pluridisciplinaires incluant médecins, praticiens hospitaliers, biologistes et prenant en compte également la dimension sociale et culturelle de nos pays.

Les relations avec les organismes de recherche

Le souci d'impulser un nouvel élan amène le conseil scientifique à intensifier ces relations avec les organismes. C'est pourquoi la mise en place d'UMR, dans le cadre de la contractualisation reste une des principales préoccupations de notre établissement. De telles structures nécessitent de longues discussions et une volonté affichée pour rechercher des partenariats dans le cadre d'un véritable partage de politique scientifique, tant dans les domaines de la recherche que de la formation (mises en œuvre du LMD notamment). Toutefois, il convient de rappeler que la mise en place d'UMR ne doit pas désorganiser la recherche universitaire en laissant isolés des enseignants-chercheurs qui appartiennent auparavant à des équipes d'accueil.

Six dossiers d'UMR sont déposés par l'UAG, soit comme établissement principal, soit comme établissement secondaire.

En tant qu'établissement principal :

- DSPT 4 : UMR UAG-INRA-CIRAD expertise favorable des 2 organismes : *Qualité des Produits Végétaux Tropicaux* (QUALITROP) qui demande sa reconnaissance par le Ministère et qui est constituée par l'ex EA 2438 (chimie biomolécules) qui compte 5 enseignants-chercheurs dont 2 HDR et 2 chercheurs INRA et 2 chercheurs CIRAD dont 2 HDR ;
- DSPT 5 : UMR UAG-INSERM S 458 déjà existante : *Pharmacogénétique et abords thérapeutiques des maladies héréditaires* (PHATMAH) qui compte 5 enseignants-chercheurs dont 1 UAG, 1 Paris 6 et 3 Paris 7 (2 HDR), 4 chercheurs INSERM et 1 chercheur CNRS dont 4 HDR.
- DSPT 7 : UMR UAG-CNRS 8053 déjà existante: *Centre de Recherche sur les Pouvoirs Locaux dans la Caraïbe* (CRPLC) qui compte 16 enseignants-chercheurs dont 12 HDR et 4 chercheurs CNRS dont 1 HDR.
- DSPT 10, 8 et 4 (UMR ECOGOF). Cette UMR adossée précédemment à l'ENGREF serait désormais rattachée à l'UAG en intégrant une nouvelle équipe universitaire, le Laboratoire Matériaux et Molécules en Milieu Amazonien (L3MA).

En tant qu'établissement secondaire :

- DSPT 5 : UMR UPMC-CNRS-MNHN-IRD 7138 déjà reconnue (vague C) *Systématique, Adaptation Evolution*, rattachée à l'Université Pierre et Marie Curie qui compte 3 enseignants-chercheurs de l'UAG dont 1 HDR.
- DSPT 5 : UMR INSERM 433 déjà reconnue (vague C) : qui compte 2 enseignants-chercheurs UAG dont 2 HDR.

Bien qu'encouragées, les UMR ne constituent pas pour l'UAG, la seule forme de collaboration entre organismes et équipes universitaires. En effet, il existe de nombreux échanges plus ou moins formels entre chercheurs et enseignants-chercheurs et entre laboratoires. Ces échanges se font soit par le biais de conventions d'accueil ou de collaboration (IRD, CNRS), soit à travers les PPF (PPF santé regroupant l'INSERM, le CNRS, l'IRD et l'Institut Pasteur, PPF Télédétection regroupant l'IRD et le CNRS), soit à travers l'ERT télédétection adossée à l'équipe LPAT que dirige le Pr. Asselin de Beauville, soit à travers l'ERTE en linguistique inscrite au contrat de l'IUFM Guyane. Le partenariat conventionnel sera encouragé par le conseil scientifique, comme le partenariat institutionnel. En effet, des recherches communes pourront se développer sans qu'il y ait nécessairement regroupement sur un même site.

L'école doctorale

Avec près de 250 étudiants inscrits en doctorat, dont la grande majorité en sciences humaines et sociales, l'UAG dispose désormais d'une école doctorale pluridisciplinaire. Si la vocation du conseil scientifique est de s'occuper des équipes d'accueil et celle de l'école doctorale, des doctorants, il va de soi que ces deux structures travaillent et continueront de travailler en étroite concertation pour le développement d'une recherche de qualité.

C'est ainsi que deux prix de thèse annuels de l'université, financés à la fois par ces deux structures, sont mis en place par l'établissement (l'un en sciences exactes et naturelles et l'autre en sciences humaines et de la société) pour récompenser les meilleurs. Ces prix seront décernés par un jury de 7 membres, présidé par le président de l'université et constitué par 3 membres du CS et 3 de l'école doctorale.

Une dotation spécifique du contrat devrait permettre d'apporter une aide aux déplacements des doctorants hors de leur laboratoire d'accueil (stages de formation dans d'autres laboratoires, travail de terrain, recherche bibliographique, etc...). Comme pour le précédent contrat, la priorité sera accordée aux doctorants de 2^e et de 3^e année (aide non renouvelable). L'attribution de ces aides se fera en concertation étroite avec l'école doctorale.

Des manifestations en vue de faire connaître à l'extérieur les travaux menés par les doctorants seront organisées régulièrement (la recherche s'affiche, rencontres université – entreprises, fête de la science, etc ...). Les rencontres « université-entreprises » jusque là organisées dans le cadre d'une journée par an seront développées et devraient pouvoir faire l'objet de véritables « doctoriales ».

Le conseil scientifique et l'école doctorale auront à cœur de renforcer le soutien aux doctorants de l'UAG qui présenteront leurs travaux de recherche aux réunions annuelles de l'Académie des Sciences de la Caraïbe (CAS).

Les liaisons entre le CIES et l'école doctorale seront renforcées à travers les programmes de formation concertés, mis en œuvre au bénéfice des allocataires-moniteurs (CIES) et des doctorants (ED).

Une relation privilégiée sera instituée entre l'école doctorale de l'UAG, celle de l'université de la Réunion et celle des universités françaises du Pacifique (Polynésie et Nouvelle Calédonie), en particulier grâce aux TIC. Des aides pourront être attribuées aux équipes qui intégreront dans leurs jurys de thèse, des membres appartenant à ces universités ultra périphériques dont les préoccupations sont souvent très voisines. Les collaborations seront soutenues avec les autres universités ultra périphériques de l'Europe qui partagent avec l'UAG de nombreuses préoccupations thématiques voisines.

Enfin, l'école doctorale aura à cœur de soutenir l'internationalisation des masters.

La politique documentaire

Le Service Commun de Documentation a plusieurs objectifs. En particulier, pour assurer la documentation recherche (le SCD consacre 660 euros par enseignant-chercheur et par an, contre 45 euros par étudiant et par an), le Conseil Scientifique a dû, au cours du contrat 2002-2005, attribuer une aide spécifique sur le BQR, pour le maintien des abonnements recherche. Devant le poids et le coût de cette documentation recherche, et pour assurer l'accès aux revues électroniques et pérenniser ces abonnements (papiers et électroniques), des soutiens spécifiques sont sollicités par DSPT, en particulier en lettres et sciences humaines (linguistique et littérature comparée), en mathématiques et informatique (DSPT 1 et DSPT 9) et en sciences médicales (DSPT 5). Des demandes en fonctionnement et en PPF ont été adressées en ce sens. Le SCD doit pouvoir accompagner efficacement dans leurs cursus universitaires.

La valorisation des résultats de la recherche

La nécessité de valoriser la recherche auprès du milieu professionnel et de développer une culture scientifique et technique dans le milieu éducatif n'est plus à démontrer dans le cadre de ce contrat. Il existe une demande sociale pour la diffusion des résultats de la recherche et à laquelle l'établissement se doit répondre. Les actions suivantes sont proposées et soutenues par le Conseil Scientifique :

- faire le recensement et la promotion des compétences au sein des laboratoires susceptibles d'effectuer des expertises ;
- encourager le partenariat avec les entreprises, en donnant au service Université-Entreprise les véritables moyens pour sa politique ;
- effectuer des opérations de vulgarisation et de promotion de la recherche auprès du public (semaine de la science, « la recherche s'affiche », etc...) ;
- valoriser la production scientifique régionale en facilitant son repérage et sa mise à disposition.
- Mettre en œuvre, avec les DRRT, les organismes de recherche et les conseils régionaux, des structures régionales pour la valorisation des résultats de la recherche.

Le conseil scientifique et le SCD oeuvreront en commun pour valoriser les résultats de la recherche avec la numérisation des thèses et la mise en ligne des « pré-prints » et des articles.

La politique internationale de recherche

La politique d'ouverture de l'UAG sur la zone Caraïbe-Amérique a pu se développer grâce à une dotation spécifique du ministère de 40 000 Euros par an dans le cadre des précédents contrats quadriennaux. Cette dotation a permis de soutenir plus particulièrement les échanges dans la zone Caraïbe-Amazone. L'université sollicite le maintien de cette dotation pour le renforcement de la coopération avec les pays voisins, dans le cadre d'échanges institutionnalisés par des conventions. Des appels d'offres seront lancés et des projets d'échanges avec des universités de ces pays seront soutenus grâce à ces crédits. Les pays retenus comme partenaires privilégiés sont Cuba, Puerto

Rico, la République Dominicaine, la Barbade, la Jamaïque, Trinidad (Université des West Indies), Haïti, le Brésil, le Vénézuéla et l'espace privilégié entre la Guadeloupe et Sainte-Lucie.

A titre d'exemple, la mise en place d'un réseau de surveillance des maladies émergentes et infectieuses dans la Caraïbe est une volonté clairement affichée par l'AEC (Association des Etats de la Caraïbe). L'importance d'un tel projet est largement reconnu car il n'existe pas encore de réseau de ce type dans la caraïbe et les structures de veilles existantes sont largement restreintes à l'analyse a posteriori des formes les plus graves de pathologie. Par ailleurs, les modèles qui existent concernent singulièrement les continents et sont par conséquent mal adaptés au contexte archipelagique des Antilles. Le Conseil Régional de la Martinique, participant pleinement à ce projet, a financé l'élaboration d'un prototype, permettant le recueil et l'intégration des données en santé publique à caractère épidémiologique. Outre ses aspects géopolitiques Caribéens, ce projet comporte un certain nombre de volets liés à la recherche. L'Université des Antilles et de la Guyane entend participer activement à la dimension recherche fondamentale et appliquée de ce projet. En effet, les champs de recherche couvrent aussi bien l'épidémiologie, la santé publique l'informatique, et dans ce dernier cas la transmission, l'homogénéisation et la centralisation de données de sources multiples (médicales, environnementales, et statistiques de la santé), ainsi que l'automatisation de leur recueil. L'UAG, au travers de l'équipe graphes, classification et bases de données de l'EA GRIMAAG, entamera une collaboration avec le conseil régional de la Martinique, et sa contribution principale sera associée à l'un des volets scientifiques majeurs du projet : l'analyse a priori et la prévision.

Le choix de ces pays a été fait sur la base des relations mises en place, entre des équipes d'accueil de l'UAG, leurs universités et organismes de recherche. Un effort particulier sera fait pour l'accueil d'invités de qualité. Le développement de partenariats de recherche avec le Brésil, Cuba et Haïti sera encouragé, notamment à travers les financements INTERREG et le PCRDT. Une veille constante sera assurée par le bureau de la recherche scientifique et le service des relations internationales en vue de répondre au maximum aux appels d'offres européens.

Dans le cadre des politiques régionales, le soutien des collectivités territoriales sera vivement recherché pour faire aboutir des actions communes menées avec d'autres partenaires des régions ultra périphériques de l'Europe (RUP).

En s'appuyant sur l'école doctorale, l'UAG compte intensifier sa politique de cotutelles de thèses avec les universités des pays environnants et avec les universités européennes.

L'université de juillet, désormais organisée par l'école doctorale et labellisée « **Université Européenne d'été** » soutenue par le Conseil Scientifique, sera fortement encouragée. Cette réunion annuelle est appelée à être organisée alternativement sur chacun des pôles. Les thèmes développés mobilisent toutes les composantes de l'UAG et ont pour objectif de favoriser la consolidation d'une communauté scientifique éparpillée dans la Caraïbe en créant un lieu commun de recherche et de formation interdisciplinaire et thématique, entre chercheurs de toutes origines et étudiants.

Le programme de ces universités de juillet est basé sur deux axes :

- un axe enseignement : former les étudiants à la recherche dans la Caraïbe et sur les Caraïbes en leur proposant des séminaires assurés par des professionnels de la recherche. Cet enseignement leur permet d'élargir leurs perspectives d'analyse grâce à la rencontre de chercheurs spécialistes et leur fournit ainsi des données comparatives ;
- Un axe recherche : les chercheurs confirmés interviennent comme enseignants auprès des étudiants à la fois en séances plénières et en ateliers de travail.

Ainsi, les doctorants et les chercheurs de notre université peuvent d'une part présenter une panoplie de leurs recherches et d'autre part échanger lors de sessions interactives avec leurs homologues invités. Ces derniers apportent une contribution toute particulière aux ateliers. Les visites de laboratoires, d'entreprises et du patrimoine local sont aussi une autre facette de cette manifestation.

L'Université Européenne d'été suscite de plus en plus un grand intérêt chez les étudiants de troisième cycle et voit le nombre de participants augmenter chaque année. Cela devrait favoriser la mise en œuvre de programmes intégrés, transversaux et interdisciplinaires, d'ouvrir des thématiques d'échanges entre les différents pôles. Il faut poursuivre l'effort de consolidation académique du programme et **resserrer sa liaison avec l'offre de formation et de recherche de l'établissement.**

Le Conseil Scientifique soutiendra et encouragera les efforts des équipes pour une meilleure intégration dans les réseaux de recherche et de formation dans la grande région Caraïbe-Amérique. De manière non exhaustive, on peut citer parmi ces réseaux :

- * l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF),
- * le réseau Europe-Amérique Latine en Mathématiques appliquées (REALAMA) porté par le laboratoire AOC et dont l'un des objectifs est la mise place de master international avec mobilité des étudiants et des chercheurs (des financements INTERREG et PCRDT seront sollicités pour réaliser ce programme de coopération),
- * la Conférence des Présidents et Recteurs des Universités de la Caraïbe (CORPUCA),
- * l'Organisation Universitaire Interaméricaine (OUI),
- * l'UNICA, l'associations des laboratoires marins de la Caraïbe (ALMC),
- * le CARICOMP (suivi des données physico-chimique et écologique des écosystèmes marins et côtiers),
- * le CITED (Réseau Amérique du Sud Aquaculture),
- * l'ICIMAF (Institut de Cybernétique Mathématiques et Physique Cuba),
- * l'Académie des Sciences de la Caraïbe (CAS),
- * l'Académie des Sciences de Cuba (ACC),
- * le Centre International de Mathématiques Pures et Appliquées (CIMPA),
- * le Réseau Inter-Américain de Formation à la gestion de l'environnement et de l'écotourisme (RIF-GEE),
- * le réseau des chercheurs de la Caraïbe et de l'Amérique Latine en Droit de l'environnement et du développement durable,
- * l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (ASOM).

La Conférence des Recteurs et Présidents des Universités de la Caraïbe (CORPUCA), réunie le 25 mars 2002 à Port-au-Prince, a déterminé un plan d'action qui pourra s'intégrer parfaitement dans notre politique scientifique, en particulier :

- mettre en place et renforcer les formations de 3^{ème} cycles spécifiques à l'environnement caraïbe (risques naturels et risques anthropiques) ;
- rassembler les efforts pour valoriser les résultats de la recherche, encourager les cotutelles, mettre en place un annuaire des sujets de thèses déposés dans chaque université membre de la CORPUCA.

Toutefois, cette régionalisation des relations ne doit pas faire perdre de vue la dimension européenne de notre établissement et notre volonté d'être un partenaire scientifique actif au sein de la Communauté Européenne en renforçant également nos échanges avec nos partenaires européens à travers les réseaux d'excellence mis en place avec le 6^e et le 7^e PCRDT. La construction du réseau des universités d'Outre-Mer français et du réseau des universités ultra-périphériques européennes participe de la création d'un nouvel espace de coopération scientifique. Le conseil scientifique veillera à ce que l'UAG occupe au mieux sa place d'université européenne dans la région.

Conclusion

Ces différents objectifs cadrent avec la volonté de l'UAG de favoriser les contacts scientifiques entre enseignants-chercheurs et chercheurs autour d'équipes multi-sites (Guadeloupe, Guyane et Martinique) et pluridisciplinaires pour renforcer la notion d'équipe d'établissement. Cette politique scientifique vise l'émergence de programmes de recherche fédérateurs de dimension internationale, développés par des unités de recherche ayant atteint la taille critique et capable en même temps de répondre aux attentes de nos sociétés. En effet, cette activité de recherche valorisée dans le bassin Caraïbe-Amérique, la France Hexagonale et l'Europe, grâce à la mise en œuvre de partenariats et de réseaux, doit répondre également à des questions qui concernent spécifiquement nos régions.

D) LES RELATIONS INTERNATIONALES

Par sa situation, au cœur des Amériques, par son statut d'université française concernée par la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Université des

Antilles et de la Guyane bénéficie d'un environnement international exceptionnel pour organiser son développement. L'adoption du dispositif LMD, en renforçant la mobilité étudiante, avec organisation semestrielle de l'année universitaire, ou le recours au système de crédits européens capitalisables, est un élément de nature à consolider l'ouverture internationale de l'établissement, non seulement sur l'Europe, mais aussi sur les Amériques et le reste du monde.

La mobilité des doctorants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs, encouragée par le nouveau dispositif doit favoriser la recherche internationale, un axe fort sur lequel le contrat quadriennal 2006-2009 met l'accent. L'école doctorale, en améliorant l'accueil des doctorants, en facilitant les séjours de recherche ou les stages à l'étranger est un outil à consolider au service de cette internationalisation. Elle doit contribuer à la multiplication des thèses en cotutelle et au renforcement des réseaux de recherche appuyant les masters. Le renforcement du partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) est un atout susceptible de faciliter cette politique.

La consolidation de l'ouverture internationale implique des moyens adéquats. La mise en place du conseil d'orientation des activités internationales, en 2005, est une nouvelle avancée en vue d'impliquer l'ensemble de la communauté universitaire dans l'internationalisation et de susciter une nouvelle culture de la coopération et des échanges interuniversitaires. L'amélioration et le renforcement des partenariats transnationaux, la concertation avec les collectivités locales en vue d'initiative partagée, sont autant d'orientations que l'établissement entend renforcer.

1) Permettre à davantage de publics de bénéficier de la mobilité

- La mobilité étudiante

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, la consolidation de la coopération et de l'intégration régionale dans les Amériques, les impératifs de la mondialisation obligent l'Université des Antilles et de la Guyane à une plus grande internationalisation. L'objectif large poursuivi par l'établissement est d'encourager les étudiants à inclure dans leur parcours de formation aussi bien des séjours d'études que des stages à l'étranger. Cette orientation doit profiter de l'accent mis sur les langues étrangères dans le dispositif LMD. Un deuxième objectif visé par l'établissement est de renforcer l'accueil des étudiants étrangers en vue de diversifier et d'accroître leur nombre.

Les effectifs d'étudiants internationaux inscrits à l'université ont progressé de 37 % entre 1997-1998 et 2003-2004, passant de 349 à 556. L'objectif est de maintenir cette progression de l'ordre de 30 % d'ici 2009. Il devrait pouvoir être atteint avec l'harmonisation des diplômes, notamment des masters, la complémentarité des actions menées avec les réseaux d'universités constitués, la demande en français langue étrangère. La décision de l'Agence universitaire de la francophonie d'augmenter le nombre de bourses de mobilité en faveur des étudiants d'Haïti et des pays de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECS) comme Sainte-Lucie ou la Dominique désirent poursuivre leurs études à l'Université des Antilles et de la Guyane est de nature à renforcer cette orientation.

L'amélioration de l'accueil des étudiants sera poursuivie, que ce soit dans le cadre des programmes européens Socrates, Leonardo, ou de conventions comme celles liant l'établissement aux universités membres de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUC), ou à d'autres universités canadiennes, comme celle de Brock, dans l'Ontario, ou étatsuniennes. Après être passé de 22, en 1997-1998, à 44, en 2003-2004, le nombre d'étudiants étrangers accueillis dans le cadre d'un programme ou d'une convention devrait continuer à progresser. L'objectif est de maintenir cette augmentation au-dessus de 25 %, d'ici 2009. Le nombre d'étudiants français de l'établissement partis à l'étranger, dans le cadre d'un programme ou d'une convention a progressé de 35, en 1997-1998, à 55, en 2003-2004, soit de près de 35 %. L'objectif est de maintenir au moins ce rythme de croissance, d'ici 2009. Il concerne non seulement les étudiants de licence, mais aussi ceux préparant un master ou un doctorat. Soulignons qu'un nombre élevé d'étudiants continueront à partir en mobilité, entièrement à leurs frais, en dehors de tout programme ou convention, aussi bien vers l'Europe que vers l'Amérique du nord, notamment au Québec.

L'harmonisation des cursus de licence ou de master entreprise par les établissements d'enseignement supérieur, aussi bien en Europe que dans la Caraïbe et les Amériques est un dispositif favorable à la mobilité des étudiants entrants et partants. La mise en œuvre de formations masters conjointes conduisant à la délivrance de deux diplômes nationaux correspondants, en français langue étrangère (FLE), déjà opératoire avec les universités de Cuba (La Havane), de République Dominicaine (Université autonome de Saint-Domingue), d'Haïti, du Brésil (Belem) sera étendue à l'Université des Andes (Merida, Venezuela). L'exemple du FLE, filière d'excellence de l'établissement, sera suivi d'autres filières, notamment les langues étrangères, y compris le portugais. L'ouverture de masters professionnels en traduction-interprétation, mais aussi en sciences humaines, en sciences sociales, en environnement, sciences et technologies, avec l'appui d'enseignants-chercheurs ou de professionnels des institutions partenaires est un objectif de nature à favoriser aussi bien la mobilité étudiante que la mobilité des personnels. Ce sera le cas avec la création du master sciences politiques mis en place de façon conjointe par l'université de Bordeaux IV, l'Université des West Indies (Jamaïque) et l'Université des Antilles et de la Guyane. La délocalisation de formations et la pratique de la double diplômation ont permis de faire croître le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'établissement. Ils étaient 13 en cursus master, en 1997-1998. On en comptait 105, en 2003-2004. Ce nombre pourrait doubler, d'ici 2009, avec la diversification des filières ouvertes à l'international. Quant au nombre de diplômes délivrés à des étudiants étrangers, il est passé de 5 à 39, entre 1997-1998 et 2003-2004. L'objectif est de maintenir la tendance, d'ici 2009.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'une part, le renforcement des échanges avec les universités des Amériques et d'Afrique, d'autre part, ainsi que la plus forte coopération de l'établissement avec l'AUF, en matière de développement culturel sont l'occasion d'augmenter le nombre de bourses de mobilité, aussi bien pour les étudiants partants que pour les étudiants entrants. La consolidation des échanges avec les universités d'Afrique de l'Ouest, Ouagadougou (Burkina Faso) ou Saint-Louis (Sénégal), en partenariat avec l'AUF constitue un autre objectif poursuivi.

- La mobilité des personnels

La mobilité des enseignants-chercheurs de l'établissement s'est accrue durant la période de référence. Les départs en vue de séjours supérieurs à deux semaines ont progressé de 27 %, passant de 38 à 52. Les séjours d'universitaires étrangers supérieurs à deux semaines ont augmenté de 59 %, passant de 13 à 32. L'objectif est de maintenir la tendance. Les missions d'enseignement ou de recherche diverses liées à la coopération entre établissements contribueront à renforcer cette mobilité. Quant au recrutement d'enseignants étrangers, y compris les professeurs et maîtres de conférences invités, il a doublé durant cette période, passant de 19 à 38. L'objectif arrêté par l'établissement est de maintenir ce rythme élevé, d'ici 2009.

L'université des Antilles et de la Guyane encourage aussi la mobilité des autres personnels, dans le cadre de stages, en vue d'améliorer leur formation. La convention passée avec l'université de Brock, prévoyant des échanges de ce type doit être étendue à d'autres universités partenaires. Quant à la formation à distance des personnels de bibliothèques ou de centres de documentation n'ayant bénéficié d'aucune formation professionnelle et relevant des universités de la Caraïbe et d'Amérique latine (réseaux ACURIL et IFLA-LAC), elle doit se poursuivre en partenariat avec différentes institutions, dont les collectivités territoriales.

2) Assumer la dimension internationale de la recherche

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, la coopération transfrontalière, le 7^e PCRD, les appels d'offres lancés par différents ministères, institutions ou par l'AUF sont autant d'éléments de nature à favoriser la mobilisation des équipes de recherche de l'établissement dans le champ international. L'objectif est d'asseoir cette dimension de la recherche durant la période contractuelle 2006-2009.

Il s'avère nécessaire que l'Ecole doctorale développe une stratégie d'accueil de doctorants et de post-doctorants étrangers, appelés à être de plus en plus nombreux, du fait de l'harmonisation des cursus

masters et de la double diplôme. L'encadrement de thèses de doctorat d'étudiants étrangers par les enseignants-chercheurs de l'établissement, à l'exemple de la filière mathématiques, au cœur de la coopération UAG-université de Ouagadougou, est encouragé. Il complète le dispositif de thèses en cotutelle dont le nombre est à augmenter.

A l'exemple du réseau mathématique de l'établissement, la facilitation de la coopération entre chercheurs d'unités partenaires, dans le cadre de pôles d'excellence ouverts sur l'Europe, la Caraïbe et les Amériques est à systématiser. La délocalisation de filières masters, la constitution de réseaux thématiques interuniversitaires, le recours aux enseignants invités doivent de plus en plus déboucher sur des actions de recherche en coopération. La mobilisation de diverses sources de financement, tels que les fonds de coopération régionale, Interreg 3 B, les contrats de plan Etat-Région contribuera à diversifier les financements.

Une meilleure diffusion des productions scientifiques des universitaires de la Caraïbe devra être assurée, de même qu'une plus grande ouverture de « l'Université de juillet » sur le monde.

3) Renforcer l'attractivité de l'établissement

Vu le nombre élevé de demandes d'informations formulées par les étudiants étrangers et les difficultés occasionnées par l'existence de trois pôles territoriaux, l'établissement doit faire un vigoureux effort d'affichage de son offre de formations à travers son site web avec possibilité d'inscription en ligne et de présentation en langues étrangères. La participation aux salons de promotion de l'offre de formation, notamment dans la Caraïbe et les Amériques est de nature à faire davantage connaître les particularités de l'établissement. En fonction des moyens mis à sa disposition, l'université répondra au mieux aux programmes proposés par Édufrance ou relayés par les postes diplomatiques français.

L'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers sur les différents pôles universitaires que sont la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane reste à améliorer. Les recommandations de l'Institut Supérieur d'Etudes Francophones (ISEF), spécialisé dans l'accueil des publics internationaux et l'organisation des programmes, notamment linguistiques (FLE) sont à mettre en œuvre. Que ce soit le dispositif d'accueil, les relations avec les familles assurant l'hébergement, la mise en place de tutorat adapté, la gestion administrative des examens, un meilleur accompagnement de ces publics est indispensable, y compris le suivi des anciens étudiants étrangers.

La mise en œuvre de formations adaptées aux différents publics, tant par leur durée que par leur contenu est une nécessité. La préparation linguistique des étudiants candidats à la mobilité implique une plus grande mobilisation des départements de langues étrangères. Cette nouvelle politique pourra progressivement être étendue aux autres publics de l'établissement candidats aussi à la mobilité.

4) Mettre en avant une internationalisation de qualité

- Impliquer le conseil d'orientation des activités internationales

Les moyens limités de l'établissement obligent la recherche d'une plus grande efficacité de la politique internationale. L'accueil des étudiants étrangers, la mobilité des étudiants dans le nouveau cadre LMD, l'harmonisation des filières de formation, aussi bien licence que masters, en accord avec les universités partenaires demeurent les priorités. La mise en place d'un comité de coordination du programme «Internationalisation des masters dans la Caraïbe et les Amériques », avec la participation notamment de la Délégation régionale de coopération et d'action culturelle basée à l'ambassade de France à Trinidad-et-Tobago doit permettre de mieux structurer l'action. La réalisation d'un annuaire de la recherche dans la grande Caraïbe, la concrétisation de nombreux programmes de coopération scientifique ou technique discutés dans les consortiums ou réseaux d'universités régionaux, aussi bien dans le domaine des langues étrangères (formation en ligne), que dans les domaines de l'environnement, de la santé, ou des sciences sociales doivent être assumées par les différents publics de l'établissement, avec évaluation des actions réalisées. Le conseil d'orientation des activités

internationales, placé sous l'autorité du président de l'université est chargé de définir les modalités opératoires.

- Harmoniser les activités internationales sur les trois pôles

L'établissement s'engage à se rapprocher, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane des autres institutions impliquées dans l'internationalisation, notamment les services de coopération des collectivités territoriales, des préfectures, des chambres de commerce, ou des rectorats, afin de contribuer à la rationalisation des actions. La démarche de site devrait faciliter les initiatives, permettre une meilleure lisibilité internationale et des économies d'échelle, notamment en matière de coût des interventions.

- Consolider les réseaux ou consortiums d'universités

La participation de plus en plus active de l'établissement dans les réseaux ou consortiums d'universités lui a permis d'être reconnu comme un acteur sérieux de l'internationalisation dans cette partie du monde. L'objectif est d'amener les partenaires à renforcer les actions susceptibles de favoriser la mobilité de nos étudiants et de nos personnels, d'ouvrir la communauté universitaire sur un monde en mutations rapides, grâce à une pratique minimale en langues étrangères.

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, la réalisation de la zone de libre-échange des Amériques contraignent l'établissement à adopter des réponses plus pertinentes pour les besoins de développement des Antilles et de la Guyane. En plus de ses missions habituelles, l'université doit aider la société à régler les nombreuses contradictions d'ordre aussi bien social, économique, politique, que culturel. Profiter de la présence de l'établissement dans les réseaux internationaux afin d'améliorer les compétences de ses publics est la stratégie indiquée.

De plus en plus, c'est une approche de partenariats transnationaux intégrés, impliquant la formation et la recherche, que l'établissement mettra en œuvre. Elle concernera les universités de Belem, Sao Paulo (Brésil), Laval, l'UQAM (Québec), Brock (Canada), l'université de La Havane (Cuba), l'université des West Indies, l'université autonome et l'université Pontificale (République Dominicaine), l'université d'État et l'université de Quisqueya (Haïti), ainsi que l'université de Rio Piedras (Puerto Rico).

Le choix de spécialisations thématiques en humanités, sciences et technologies, santé, STAPS, droit, économie, gestion, sciences politiques, prenant en compte les nécessités académiques et scientifiques de l'établissement facilitera le suivi et l'évaluation des actions de coopération. Le réseau mathématique de l'établissement est un modèle qui devrait être suivi par les autres domaines de formation et de recherche.

L'établissement renforcera ses relations avec les bureaux de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) installés à Port-au-Prince et à Montréal. Il fera de même avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUC) et l'Organisation universitaire interaméricaine, dont les bureaux centraux se trouvent à Montréal et Québec. Il rejoindra aussi l'Association européenne des universités (UEA) et l'Association internationale des universités, basée à l'UNESCO, à Paris. Les champs de coopération particulièrement vastes offerts à la communauté universitaire par ces quatre grands consortiums permettront à l'ensemble des publics de notre établissement de s'impliquer davantage dans la connaissance d'un monde de plus en plus globalisé, y compris dans le fonctionnement universitaire. Les demandes formulées à l'occasion du séminaire sur la gouvernance universitaire et le développement de la Caraïbe organisé par l'AUF, avec la participation de l'OUI, la CPU et l'Université des Antilles et de la Guyane, en janvier 2005, en Martinique, devront faire l'objet d'un suivi. Elles portent notamment sur la mise en place d'un dispositif d'évaluation des universités de la région Caraïbe, la création d'un annuaire de la recherche, la mise en réseau des centres de recherche, l'apprentissage des langues étrangères, la formation de gestionnaires d'universités.

L'établissement s'appuiera sur les universités européennes pour engager des programmes de formation et de recherche en partenariat avec les universités du Sud. Davantage de laboratoires sont appelés à

s'impliquer dans les programmes internationaux en direction notamment de la Caraïbe et l'Amérique latine (Programmes Precac, Alpha, Alban, Ecos, Erasmus mundus, etc.).

L'Université des Antilles et de la Guyane continuera à développer ses formations en FLE et à renforcer le français dans les systèmes éducatifs des pays émergents que sont Trinidad-et-Tobago, la Barbade, la Jamaïque, la République Dominicaine, l'État d'Amapa au Brésil, le Venezuela, en partenariat avec les Alliances françaises, les ambassades de France de la zone considérée et la Délégation régionale de coopération et d'action culturelle basée à Port of Spain.

D'autres opérations concernent la formation linguistique et méthodologique d'enseignants de français à tous les niveaux : écoles primaires, collèges, lycées, universités, ou encore la mise en place de programmes de recherche visant à décrire les situations sociolinguistiques (espaces linguistiques au sein desquels le français est en contact avec le créole et l'anglais), notamment dans les pays de la zone de solidarité prioritaire que sont les pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (Sainte-Lucie, Dominique) et Haïti. La coopération en matière d'expertise, de formation et de recherche avec les universités haïtiennes est appelée à s'affirmer, en partenariat avec l'Agence universitaire de la francophonie. Les nouvelles adhésions d'universités de République Dominicaine ou du Brésil à l'AUF sont autant de partenaires potentiels pour l'établissement. Les échanges avec les universités du Surinam et du Guyana continueront à être dynamisés, aussi bien par l'intermédiaire du consortium UNICA, que dans le cadre de relations bilatérales. A partir du pôle universitaire guyanais, l'établissement renforcera les actions visant à l'harmonisation des filières de licence et de masters, ainsi que des programmes de recherche avec les universités aussi bien du plateau des Guyanes que d'Amérique centrale, notamment de Belize et du Costa Rica.

Sur le plan régional, l'établissement renforcera la coopération en matière de formation et de recherche avec l'Association des universités et centres de recherche de la Caraïbe (UNICA), elle-même partenaire officiel de l'Association des États de la Caraïbe, ou siège la République française, au titre de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Il en sera de même avec la Conférence des recteurs et des présidents d'universités de la Caraïbe (CORPUCA), membres de l'AUF, avec le Consortium universitaire franco-caraïbéen (CUFRAC), l'Association des universités d'Amazonie (UNAMAZ), le réseau des universités étatsuniennes, membres de l'International Student Exchange programs (ISEP) et la Conférence des universités du plateau des Guyanes.

A la recherche d'une meilleure pertinence sociale, régionale et locale, l'Université des Antilles et de la Guyane apportera son concours afin de faciliter le dialogue des sociétés, promouvoir la diversité des cultures et des langues, favoriser l'insertion des Régions françaises d'Amérique dans leur environnement et contribuer à une coopération de solidarité.

E) LE JARDIN DES CULTURES GUYANAISES :

Reflet de la diversité biologique et culturelle

Valorisation des savoirs traditionnels guyanais

Un jardin axé sur la flore utilisée dans l'ensemble des activités traditionnelles des communautés guyanaises, d'un centre de documentation, un lieu d'échanges culturels entre les différentes communautés et les acteurs du PUG permettront de créer une structure dynamique qui trouvera sa place dans le développement global de la Guyane au niveau culturel, scientifique, éducatif et touristique.

Communiquer, informer valoriser, échanger, les savoirs et les savoir-faire liés au patrimoine local (bibliothèque, lieu de compilation de l'information sous toutes ces formes, conférences, ateliers interactifs, contes, visites...). Créer dès aujourd'hui une structure interactive permet de fédérer un savoir et savoir-faire puisé dans les racines locales.

Le « jardin des cultures guyanaises » est conçu comme un espace ouvert interrelationnel favorisant les connections et la mise en commun de la grande diversité biologique et culturelle utilisée par les différentes communautés présentes en Guyane. **Un lieu qui permet de regrouper non seulement les savoirs traditionnels mais aussi les dernières avancées technologiques.**

Ce jardin constituera:

un outil pédagogique

- Pour les étudiants de l'IESG, en Biologie, Environnement, Chimie, Sciences humaines et notamment en tant que lieu actif pour la réalisation des stages obligatoires; par exemple, stage de la licence professionnelle « Environnement », option « substances naturelles, connaissances et valorisation des savoirs traditionnels » ou encore les expérimentations de terrain des thésards. En retour, par leurs activités scientifiques, les étudiants enrichiront chaque année le jardin de leurs travaux (monographie, mémoire, soutenance publique, poster, mise en culture de plantes...);
 - Pour les élèves du lycée agricole de Matiti (stage de fin d'année, TP, visite), ainsi que les élèves des écoles de Cayenne et des environs;
 - Pour les étudiants de l'IUFM, formation des maîtres.
- Ce lieu peut répondre aux besoins de formation mais aussi d'épanouissement de la jeunesse guyanaise qui y trouvera un support susceptible de changer sans doute son rapport à la Guyane.

un lieu d'expérimentation scientifique

- Mieux comprendre l'impact des techniques culturales sur la biologie, la croissance, le cycle de reproduction des plantes cultivées (production de fruit, légumes) ainsi que sur leur production en substances secondaires (parfum, arômes, colorant, principes actifs pour insecticides, médecine). Comment moduler cette production fait partie des savoir-faire traditionnels des communautés en fonction des applications qu'elles en font. Un lieu de mise en commun des savoirs sera alors créé.
- Recherche sur le terrain (témoins vivants, témoins matériels, outils, etc....) en étroite collaboration avec les communautés locales (associations), les organismes de recherches locaux et la communauté des chercheurs internationaux travaillant en Guyane.

un lieu de conservation du patrimoine biologique et culturel

- conservation de la diversité biologique des espèces sauvages et cultivées, tant autochtones du bassin amazonien qu'introduites
- préservation des savoirs et savoir-faire quant à la culture et la domestication des plantes par les agriculteurs d'origines culturelles diverses.

un espace de valorisation des savoirs et savoir-faire

- par la transmission des connaissances scientifiques sous différents supports de communication (expositions temporaires et permanentes, soirées animées par des conteurs, conférences, salle de documentation, la consultation de sites électroniques, et la visualisation de documents filmés).
- pour les différentes communautés représentées dans un lieu de rencontre permettant la mise en place d'ateliers interactifs sur les thèmes du jardin et de sa valorisation.

F) LES RELATIONS « EXTERIEURES »

Les relations envisagées par l'UAG avec les organisations professionnelles, au cours du précédent contrat devaient se concrétiser à partir des travaux de la cellule Université – Entreprises. Ils n'ont pu être tous menés à terme.

La volonté de l'Université de reconduire cet objectif pour le contrat 2006-2009 se fonde sur les besoins qui se sont néanmoins exprimés au cours de la précédente période contractuelle et qui ont révélé la nécessité d'un partenariat renforcé autour d'axes de travail mieux négociés, compte tenu des nombreux champs d'activités des organisations professionnelles et des compétences multiples des collectivités en matière de développement de l'Enseignement Supérieur.

Avec les organisations professionnelles,

l'Université créera un « groupe de propositions » dont la mission sera de promouvoir les conditions du développement économique local à partir d'actions menées dans le cadre de la formation initiale, continue, et de la valorisation de la recherche.

Les contributions respectives de l'Université et des organisations professionnelles devront conduire à :

- **la réactivation du réseau d'entreprises** ; l'objectif visé est de densifier l'image de l'université auprès des partenaires économiques régionaux, reconnaître et encourager le travail de terrain des enseignants-chercheurs, et de développer un cadre relationnel durable pour aider les étudiants à la recherche d'offres de stages ou d'emplois,

- **la sensibilisation de la communauté universitaire à la nécessité des relations avec les entreprises** ; l'Université développera à ce titre les rencontres entre les étudiants de la formation initiale et les chefs d'entreprises, à l'occasion de séminaires visant à faciliter l'insertion professionnelle,

- **mise en œuvre au sein de l'établissement d'actions de formations attractives pour les entreprises**. La mise en place de formations (initiales et continues) à destination des chefs d'entreprises et adaptées aux réalités économiques locales devront répondre au souci de formation tout au long de la vie du monde entrepreneurial.

Avec les collectivités territoriales,

La participation des collectivités locales dans le développement de l'UAG s'inscrira dans le cadre des CPER pour la politique patrimoniale. Au titre du contrat 2006-2009 l'objectif principal sera tout mettre en œuvre pour juguler les retards pris dans l'exécution des programmes patrimoniaux du précédent contrat.

Toutefois, le soutien des collectivités locales au développement de l'enseignement supérieur aux Antilles et en Guyane, devra s'inscrire dans un contexte de développement socio-économique plus étendu, où la proximité des acteurs du rayonnement au plan local et régional, oblige, bien au-delà de l'aspect financier, à la reconnaissance mutuelle des expertises de chacun, et la spécificité de chaque territoire. C'est cette reconnaissance qui facilitera la pérennisation d'un partenariat durable, voire tripartite, entre les collectivités, les entreprises et l'UAG et rendront plus efficaces les politiques retenues en matière de formation professionnelle, de lutte contre la précarité, d'actions culturelles, d'aménagement du territoire, de relations internationales au service d'un même usager qui est tour à tour, étudiant, professionnel, citoyen.

Ainsi dans les différents domaines évoqués, hors CPER, l'Université conviendra par le biais de conventions bilatérales avec les collectivités locales respectives des Antilles et de la Guyane, des politiques les plus mieux adaptées aux besoins spécifiques locaux et de leur financement.

G) CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU DIALOGUE SOCIAL

Le haut niveau des indicateurs de conflictualité a conduit l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à engager un processus d'amélioration du dialogue social en Guadeloupe.

En association avec le Ministère de l'Outre Mer, la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, les organisations professionnelles et syndicales, sous l'égide du Conseil Economique et Social, deux manifestations furent organisées sous forme d'ateliers respectivement intitulés :

- « Vers une nouvelle approche du dialogue social en Guadeloupe ».
- « Vers une nouvelle approche du traitement des conflits du travail en Guadeloupe ; prévention, gestion et règlement ».

Les objectifs assignés à ces ateliers étaient principalement de :

- Analyser la situation de crise sociale qui se dégage et montrer l'intérêt d'y remédier,
- Débattre et faire s'exprimer sur les freins et obstacles du dialogue social et sur la manière de sortir de cette crise,
- Informer le public sur les caractéristiques des conflits du travail,

- Faire émerger des propositions pour construire un véritable processus d'amélioration du dialogue social.

De l'ensemble des constats et des propositions, a émergé l'insuffisance de formation des acteurs directs du dialogue social et, par conséquent, la nécessité de favoriser le développement d'actions de formations dédiées aux partenaires sociaux.

L'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail en Martinique (ARCT), organisme paritaire composé des organisations syndicales et patronales, a saisi le Service d'Education Permanente et de Formation Continue de l'Université des Antilles et de la Guyane (SUEPFC), Centre Martinique, sur un projet relatif à la valorisation et la reconnaissance des compétences développées par les représentants des salariés et des employeurs siégeant au sein des Instances Représentatives du Personnel (IRP).

Les partenaires ci-dessus désignés, conviennent de mettre en commun leurs compétences pour rendre effective à l'Université des Antilles et de la Guyane, la licence IUP Management de Projets, de Dispositifs et d'Organisations, option : espaces sociaux dans les organisations de travail, habilitée par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche à l'Université Paris 12 Val-de-Marne, en vue de répondre à la demande des partenaires sociaux de l'ARACT Martinique. Dans le cadre du LMD, cette licence sera dénommée : « licence de lettres, langues, sciences humaines et sociales. Mention Education, travail et formation », parcours professionnalisé (IUP Management des organisations). Cette formation qui sera mise en œuvre le sera dans le cadre de la formation continue et de l'éducation tout au long de la vie.

La problématique du dialogue social est la même en Guyane.

Un Institut Inter-Régional du Travail créé dans le cadre de l'Université des Antilles et de la Guyane en liaison avec le Conseil Economique et Social Régional de chacune des Régions est considérée comme la structure la mieux adaptée pour permettre aux représentants des salariés et des employeurs de développer leur expertise dans le domaine des relations du travail et de l'économie d'entreprise.

Compte tenu du partenariat envisagé avec l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Outre-Mer, les Directions du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des régions des Antilles et de la Guyane, les missions de cet Institut Régional pourraient s'articuler autour de quatre axes :

- Formation des partenaires sociaux : diagnostic de l'existant en matière de formation, exploration du champ de formation sur le dialogue social tant en ce qui concerne la formation initiale que la formation continue ;
 - Documentation et diffusion de l'information ;
 - Veille économique et sociale : animation du dialogue social, anticipation sur les conflits, relations avec les médiateurs formés et chargés de l'animation du dialogue social ;
 - Etude et recherche (fonction d'observatoire) : collecte des données chiffrées, analyse des différentes composantes du dialogue social : négociation collective, représentation du personnel, règlement des conflits, et publication des résultats.

III LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE D'ETABLISSEMENT ET LES INSTRUMENTS DU PILOTAGE

L'université, pour donner sens à son territoire universitaire, doit construire son identité, développer une culture d'établissement et rénover ses instruments de pilotage. Pour ce faire, il convient de repenser l'organisation et les missions des services centraux, de façon à améliorer la vision du territoire universitaire. L'administration centrale doit ainsi devenir une véritable administration de mission. Elle s'appuie pour cela sur des services communs qui doivent devenir les ferments de l'unité de l'établissement. Dans le même temps, la question de l'hygiène et de la sécurité doit également être au centre des préoccupations de l'institution. C'est sur la base de ces éléments que peut se concevoir la poursuite du mouvement de refondation de l'UAG.

A) MAITRISER LE PILOTAGE ET DEVELOPPER UNE CULTURE MANAGERIALE

L'Université a initié tout au long du précédent contrat études et réflexions de fond sur son fonctionnement, ses méthodes de gestion et sur son devenir. Elle a aussi pris conscience qu'elle possédait un certain nombre de points forts sur lesquels elle pouvait désormais s'appuyer.

A l'interne, les nombreux travaux menés sur les moyens d'une déconcentration adaptée et sur la gestion des CUR, instance originale et capable de réaliser l'administration de proximité, ont connu des réalisations qui devront se développer au cours de ce nouveau contrat 2006-2009. Les enjeux qui vont se présenter dès 2006, la LOLF, la mise en place du LMD à la rentrée universitaire 2006 et la refondation qui a pris une nouvelle dimension depuis la réforme de la composition du Conseil d'Administration en janvier 2005, induisent des interrogations nouvelles sur le devenir de notre université.

Le bilan de notre dernier contrat a permis de déterminer qu'un très grand nombre d'actions qui y avaient été actées, ont été menées à leur terme, que d'autres n'ont pu aboutir faute de moyens humains adaptés et de moyens financiers suffisants. Toutefois, il a permis de déterminer les points forts de l'établissement et de réfléchir sur les axes prioritaires, qui constitueront les bases de ce nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent. et dans le souci d'en consolider les acquis. Les axes prioritaires pour 2006/2009 sont les suivants :

- viser l'efficience de gestion ;
- mettre en place une planification stratégique ;
- créer une culture de l'auto-évaluation

– Viser l'efficience de gestion :

Les difficultés financières traversées par l'établissement ont amené les différents services à réfléchir sur leurs méthodes de travail et sur les améliorations rapides à apporter à leurs diverses gestions. Les actions à entreprendre, même si certaines d'entre elles ont déjà été initiées, sont les suivantes :

Optimiser l'utilisation des outils de gestion financière (JEFYCO), de gestion étudiante (APOGEE) et des personnels (GEPETO) permettant d'affiner : la gestion des heures complémentaires des enseignants, la pré-inscription en ligne des étudiants par l'intermédiaire du web, sur les 3 sites, la gestion des personnels enseignants et IATOSS. Un entrepôt de données (« openreport ») sera créé afin de mettre en relation les différentes bases d'informations et d'en extraire des données statistiques nécessaires au pilotage de l'établissement.

Harmoniser les procédures et les documents de gestion sur les trois sites. La procédure télématique devra être développée dans les différents actes de gestion afin de permettre une plus grande réactivité des services aux diverses sollicitations. Divers documents types seront mis en ligne pour viser à cette harmonisation : conventions, intervention de maintenance, formulaire de recrutement par exemple. La procédure d'achats dans le cadre des marchés évoluera vers la constitution d'une centrale d'achats dans le but de limiter les coûts de fonctionnement et d'assurer une

gestion optimale de l'achat public. Une expérimentation sera d'abord menée sur le site de la Guadeloupe et après évaluation, étendue selon une procédure adaptée, au pôle Martinique et Guyane.

Développer les expertises et les compétences des personnels. Le contrat 2006-2009 poursuivra sa politique de formation avec un axe fort celui de développer les compétences managériales des cadres. Les modifications introduites par les réformes (LOLF, LMD, Evaluation des personnels) nécessitent de former nos personnels « encadrant » à de nouvelles méthodes de travail en matière de management des services.

Les actions de formation entreprises à ce sujet sous l'ancien contrat, doivent être poursuivies de façon prioritaire, et devront être prises en compte dans une optique dépassant le seul cadre de l'Université.

Des actions de partenariat et de mutualisation avec les autres établissements publics de la région seront recherchées pour partager les problématiques communes et pour faire émerger des réponses efficaces.

Le Service Formation des personnels IATOSS s'attachera à décliner cet objectif stratégique au sein du plan de formation dès 2006.

Il sera nécessaire de sensibiliser le Ministère sur le montant des crédits destinés à la formation des personnels. En effet la majorité des actions de formation spécifiques aux cadres se déroulent en métropole ce qui oblige à pratiquer des choix « financiers » et diminue les possibilités de participer à des actions de formation s'inscrivant dans les objectifs fixés.

<p>Action prioritaire 1 : Rechercher des partenariats avec les autres établissements publics pour rendre plus efficaces les actions de formations</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre de partenariats réalisés 2. Mesure de l'efficacité des actions mutualisées</p>
<p>Action prioritaire 2 : Articuler et développer l'offre de formation pour les chefs de service autour de la thématique du management.</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre de chefs de services formés. 2. Variété des stages au regard de la thématique. 3. Mise en œuvre des compétences au sein des services.</p>
<p>Action prioritaire 3 : Encourager, valoriser et reconnaître davantage la participation des cadres intermédiaires aux actions d'encadrement.</p>	<p>Indicateurs 1. % de cadres intermédiaires participant aux activités d'encadrement. 2. types de reconnaissance à l'action des cadres intermédiaires.</p>
<p>Action Prioritaire 4 : Favoriser l'émergence de projets de service.</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre de services ayant un projet formalisé. 2. Efficacité des moyens d'aide à la réalisation des projets de service.</p>

Développer le partage d'expériences :

Un effort tout particulier sera mené sur les trois sites pour que les expériences et expertises de chacun soient partagées. Il est souhaitable également que des échanges sur nos pratiques organisationnelles soient favorisés avec les autres établissements d'enseignement supérieur. Le séminaire sur la « gouvernance universitaire et le développement de la Caraïbe » organisé par l'Agence Universitaire de la Francophonie du 27 au 29 janvier 2005 en Martinique, a permis un rapprochement de nos cultures professionnelles et témoigne du souci de développer des partenariats entre cadres et de capitaliser les expériences communes.

Adapter les services aux nouveaux enjeux :

Il est souhaitable que dans la durée du contrat la division des personnels non enseignants prenne en charge le service des rémunérations dans le cadre d'une gestion administrative et financière intégrée. Cette étape franchie, la mise en place d'une Division des ressources humaines verra le regroupement de la gestion de l'ensemble des personnels enseignant et non enseignant de l'Université. Ainsi la gestion administrative et la gestion financière formeront un tout cohérent.

Le service de scolarité avec l'arrivée du LMD à la rentrée universitaire 2006, devra s'interroger sur ses nouvelles missions et sur son nouveau périmètre d'action. La préoccupation première sera la vie étudiante et le service rendu aux étudiants. L'accueil et la collaboration avec l'étudiant visant à la détermination de son parcours professionnel vont faire appel à de nouvelles compétences et à une nouvelle approche, en terme de conseil à l'étudiant.

Le bureau de la recherche scientifique devra dans le cadre des activités de recherche de l'établissement s'orienter vers une nouvelle mission de conseil aux chercheurs, d'aide au suivi des dossiers et proposer son expertise technique et juridique sur la valorisation, le dépôt de brevet et la propriété intellectuelle des recherches.

Consolider le cadre de la stratégie planifiée :

- Renforcer la cohésion et la cohérence de ses services :

Les « missions des services, leur contribution spécifique aux missions générales de l'université, les activités nécessaires à la réalisation de ces missions et le résultat qui en est attendu, les collaborations entre les services, les savoirs et savoir-faire nécessaires et les moyens de les acquérir, les conditions matérielles de réalisation de l'activité » seront clarifiées.

La clarification des missions et des activités de chaque service devrait permettre de lever les malentendus existants, d'identifier les points qui demandent une décision ou une action spécifique.

La cohésion des services

Le but est de parvenir à un accord sur les objectifs communs à différents services et sur les moyens de les atteindre ensemble.

<p>Action Prioritaire 1 : Systématiser les occasions d'échange et d'apport mutuel entre les services et encourager la réflexion sur l'activité collective des services.</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre de Réunions « mutualisantes ». 2. Nombre de projets conjoints.</p>
<p>Action prioritaire 2 : Développer la continuité de l'administration générale sur les pôles.</p>	<p>Indicateurs 1. Activité des adjoints aux SG (lettres de Missions). 2. Volume d'activités de type services communs.</p>
<p>Action prioritaire 3 : Rechercher l'adhésion de tous les acteurs.</p>	<p>Indicateurs 1. Implication des doyens aux projets. 2. % de participation aux regroupements.</p>

La cohérence des services

Les objectifs du précédent contrat ont conduit l'établissement à approfondir sa réflexion sur son mode de fonctionnement sur les pôles. Les avancées réalisées à travers les missions confiées aux Conseils Universitaires régionaux (CUR) ont conforté l'université dans ce choix stratégique.

Au cours de ce contrat, la priorité sera de bâtir plus finement encore le plan de déconcentration entrepris qui devra s'accompagner de la redéfinition des missions et des postes au niveau des autres services, et des mesures de redéploiement.

<p>Action Prioritaire 1 : Préciser les missions nouvelles des CUR</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre de Réunions de concertation . 2. Types de missions nouvelles 3. Mode de validation des missions nouvelles</p>
<p>Action prioritaire 2 : Clarifier les missions des responsables administratifs des CUR au regard de la continuité de l'administration générale sur les pôles.</p>	<p>Indicateurs 1. Activité des adjoints aux SG (lettres de Misions). 2. Volume d'activités de type services communs.</p>

Action prioritaire 3 : Redéfinition des postes affectés par des transferts de charge vers les CUR.	Indicateurs 1.nombres de postes affectés.2. % de participation des personnels à la redéfinition des postes.
--	---

- *Poursuivre la démarche d'évaluation des personnels*, car elle a déjà permis d'établir pour la majorité des cadres de l'administration générale sur les trois pôles, une lettre de mission annuelle fixant les objectifs à atteindre. L'année 2006 verra se généraliser la démarche d'évaluation et surtout la détermination d'objectifs. Une nouvelle culture commence à voir le jour et des réflexions sont menées sur la démarche par objectifs. Une première formation en direction des cadres a été suivie en 2004 avec pour thème « comment initier et réaliser un projet de service ? ». Elle sera poursuivie sur l'ensemble des sites et en partenariat avec d'autres administrations ou collectivités publiques. Ces objectifs doivent tenir compte de l'adaptation à l'environnement professionnel et à l'anticipation des besoins futurs.

- Continuer la politique de résorption de la précarité :

Le déficit constaté en personnel administratif et technique a conduit l'Université à faire appel à un certain nombre de contractuels et notamment de contractuels aidés(CIA, CES, CEC). Ces différents contrats, conçus par les pouvoirs publics comme moyens de lutte contre l'exclusion ont été utilisés pour palier presque exclusivement le manque d'emplois permanents. Dès 1999, l'établissement a mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement. **Le dispositif de formation** a largement concouru à développer les compétences afin de permettre aux personnels concernés de se présenter dans les meilleures conditions aux concours de recrutement soit à l'interne de l'établissement soit à l'externe, concours des collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'éducation nationale et des établissements d'enseignement du second degré. Ce dispositif sera poursuivi avec corrélativement une politique de gestion des emplois IATOS à l'interne de l'établissement. A l'occasion des départs en retraite des personnels titulaires, des transformations d'emplois de l'ASU en ITARF seront nécessaires pour permettre, par concours interne, l'intégration d'un certain nombre de personnels précaires. **L'accompagnement des personnels précaires** sera intensifié avec pour corollaire une réflexion sur le sous encadrement de certains services, le rééquilibrage et la redistribution. Les personnels dont les contrats s'achèvent dans l'année seront reçus prioritairement. L'entretien visera les objectifs suivants : définir le profil professionnel, faire le point sur le parcours de formation ainsi que sur les acquis, étudier les possibilités de requalification et tenter de « faire jouer l'interaction avec d'autres services ». Les associations d'insertion, Parcs et Jardins et Mades, vont devoir s'interroger sur l'avenir des personnels en fin de contrat dès 2006. Le dispositif gouvernemental « contrat d'accès à l'emploi », en application dans les départements d'outre-mer, devra favoriser l'insertion professionnelle des personnes relevant de ces associations pendant une durée de deux ans et la formation, intégrée à cette mesure, viser à un emploi durable.

La résorption de la précarité a conduit à la création d'emplois gagés sur le budget de l'établissement. Si cette politique est bénéfique et souhaitable pour les personnels concernés, elle a en revanche un effet négatif durable sur les finances de l'université, d'autant que les vagues annuelles de titularisation par ce biais alourdissent les dépenses de personnel. Même si le Ministère prend en charge l'indemnité de vie chère et les charges patronales, les sommes restant à la charge de l'UAG sont trop importantes pour son budget.

En outre, les personnels précaires ainsi stabilisés sont des personnels pour lesquels l'effort de formation sera important et onéreux.

- *définir « les bonnes pratiques*. Le souci de développer les compétences managériales doit s'accompagner de celui de la définition «des bonnes pratiques». Un premier séminaire en 2004 intitulé « vers un nouveau management à l'UAG » a permis de sensibiliser les cadres de l'Administration Générale en Guadeloupe. Cette expérience doit être renouvelée pour l'ensemble des personnels de l'Université. Il est nécessaire que des séminaires périodiques, regroupant tous nos cadres aient lieu pour mettre en commun nos méthodes et nos procédures de travail pour les analyser et les adapter en vue d'une plus grande efficacité. Ces réflexions, et les productions qui en découleront, doivent conduire l'établissement à identifier « de bonnes pratiques de gestion », s'appuyant sur les expertises constatées et s'inscrivant dans une démarche qualité.

Dans le cadre de la démarche qualité, la pratique du travail coopératif doit être reconnue comme une forme moderne de fonctionnement des services dès lors qu'elle conduit à l'optimisation des conduites organisationnelles.

Le but pour l'université est de constituer dans son organisation interne, par la mise en synergie de ses différents services, une filière d'excellence et d'intelligence à même d'amener l'université à se confronter à sa propre expertise et à définir sa performance collective, en terme de réactivité et de capacité d'anticipation.

Le fonctionnement en réseau sera développé à cet effet sur les secteurs clés de l'activité administrative, entre autres la sécurité juridique et la communication.

<p>Action prioritaire 1: Développer la politique de prévention du contentieux et de sécurité juridique.</p>	<p>Indicateurs 1. Les guides de procédure. 2. Le vade-mecum en ligne pour les élus 3. % de formés 4. % de contentieux</p>
<p>Action prioritaire 2 : Favoriser une organisation transversale de la Communication, en développant les services en ligne jusqu'à la refonte du système d'information de l'établissement.</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre de services en ligne créés. 2. % de consultation des services. 3. % de progression des transformations</p>

-Développer l'Auto-évaluation :

Le bilan du dernier contrat a montré la difficulté d'évaluer certaines de nos actions.

- progresser vers une démarche qualité. (La Démarche Pilotage de l'UAG « label DPUAG »)

L'évolution de l'Université pour les prochaines années dépendra fortement de sa capacité à rassembler et à coordonner l'action de tous les acteurs pour faire émerger durablement une véritable culture d'établissement. C'est dire que les transformations envisagées viseront à renforcer son identité et conduiront à une organisation cohérente et durable, lisible par tous les partenaires. Le contrat 2006-2009 s'attachera à encourager la transition progressive vers une véritable démarche qualité qui devra s'opérer au sein de chaque service. La démarche qualité envisagée visera à renforcer l'évaluation interne et à intensifier l'aide au pilotage et les pratiques de travail coopératives.

- évaluer à l'interne par l'aide au pilotage :

Le pilotage de l'activité au moyen d'indicateurs de gestion, qui s'est révélé une priorité depuis le précédent contrat, a conduit l'université à créer un Bureau des Etudes et de la Prospective.

Ce nouveau service élaborera les documents de référence tels que, les enquêtes nationales, le bilan social, les tableaux de bord de l'université, les notes de conjonctures et sera un acteur central dans la réforme budgétaire induite par la LOLF. En effet il apportera son expertise sur les indicateurs de performance et de progrès.

Ces outils destinés à renseigner la communauté universitaire et les partenaires de l'UAG sur sa politique pourront par la même faciliter les services de l'Université dans la construction de leurs indicateurs, pour la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets de service.

La démarche qualité retiendra l'évaluation des actions comme un des objectifs majeurs de ce contrat quadriennal pour marquer le commencement d'une nouvelle approche professionnelle.

<p>Action prioritaire 1: Réduire les dysfonctionnements en matière de qualité du service rendu et encourager la « labellisation » des services.</p>	<p>Indicateurs 1. Les guides de procédure qualité. 2. Les évaluations externes. 3. Nombre de services labellisés.</p>
<p>Action prioritaire 2 : Bâtir des outils de pilotage</p>	<p>Indicateurs 1. Les services de pilotage. 2. les outils de pilotage (tableaux de bord, bilan social...) 3. La prise en compte des outils de pilotage dans les décisions stratégiques.</p>
<p>Action prioritaire 3 :</p>	<p>Indicateurs</p>

Accroître la reconnaissance de l'université par ses partenaires	1. Classement de l'UAG dans le palmarès national.2. Communications sur l'image de l'UAG. 3. Les soutiens accordés par les partenaires.
---	--

- Construire le cadre d'une politique prévisionnelle de gestion des ressources humaines :

Dans le cadre de la mise en place du dispositif d'évaluation des personnels sur la base du décret du 29 avril 2002, l'Université a procédé par l'intermédiaire des fiches de poste à l'inventaire de ses compétences disponibles, constituant ainsi une « banque des compétences ». Ces connaissances indispensables devront dorénavant servir à la mise en œuvre d'une politique prévisionnelle de Gestion des Ressources Humaines.

Les compétences ainsi répertoriées sur les trois pôles seront intégrées dans un référentiel dont la réalisation sera confiée à un groupe de travail piloté par le Secrétariat Général. Destiné à être un outil de référence, le référentiel permettra de disposer d'une vision claire des emplois et des métiers, d'anticiper les besoins futurs en compétence individuelle et collective, de favoriser les adéquations nécessaires, d'assurer une mobilité professionnelle efficace et adaptée et de situer les pôles d'excellence et les personnes ressources.

Action prioritaire 1 : Elaborer un référentiel des compétences.	Indicateurs 1. Le classement des compétences.2. Le%d'agent possédant les compétences clés.
Action prioritaire 2 : Clarifier les procédures de la mobilité interne.	Indicateurs 1. le guide de procédure sur la mobilité.2. les modes de validation du guide de procédure.3. Nombre de mobilités satisfaites.
Action prioritaire 3 : Mettre en place des mécanismes de suivi de la planification des prévisions.	Indicateurs 1. Activités planifiées ayant donné lieu à des « réactions ou corrections » de gestion.

Des actions particulières seront nécessaires en amont des départs prévus à la retraite des personnels enseignants et IATOSS afin d'assurer la transmission des expertises et la promotion des personnels.

Les études menées par le BEP et l'apport qualitatif de la BCD doivent rapidement mener à la détermination d'outils « objectifs » de comparaison des dotations en personnels enseignants et IATOSS des composantes et services. Dès lors une véritable *stratégie de redéploiement des moyens* pourra être initiée. Elle visera notamment pour les personnels administratifs et techniques à mieux prendre en compte les besoins des CUR en moyens humains afin de réaliser une gestion de proximité optimale.

- Axer la gestion des personnels sur la performance, la transparence et la responsabilisation :

La détermination des indicateurs et l'évaluation des diverses actions induira des réflexions, celle de la connaissance des pratiques et des procédures les plus efficaces, celle de *l'appréciation du service rendu*. Les utilisateurs doivent être associés aux stratégies de développement afin que leurs attentes, leurs avis et leurs besoins soient formulés, explorés et pris en compte. Il est impératif que dans chacun des services soient établis des guides de procédures permettant à chacun des agents d'effectuer un service efficace, et que des enquêtes de qualité soient réalisées auprès des usagers des services. Les services généraux seront les premiers expérimentateurs.

Viser à promouvoir une organisation plus adéquate du travail individuel et du travail en équipe par une mesure des performances de l'activité et de ses résultats est impératif. Dans chaque service cet axe sera décliné dans le but de mesurer l'évolution de la qualité du service à partir des objectifs individuels et des objectifs du service.

Les écarts constatés lors des phases d'évaluation devront être réduits par des actions d'information, de formation et de responsabilisation du personnel.

L'évaluation du travail accompli doit prendre place dans une évaluation d'ensemble sur la base d'indicateurs raisonnables et mesurables d'amélioration, et/ou de standards à respecter.

<p>Action prioritaire 1 : Fixer les objectifs individuels et de service</p>	<p>Indicateurs 1 % d'utilisation des fiches d'objectifs 2. Nombre d'objectifs individuels par agent. 3. nombre d'objectifs de services par agent.</p>
<p>Action prioritaire 2 : Evaluer les objectifs individuels et de service</p>	<p>Indicateurs 1. Nombre d'entretien d'évaluation 2 % d'objectifs atteints 3 % d'objectifs corrigés</p>
<p>Action prioritaire 3 : Développer la responsabilisation des personnels</p>	<p>Indicateurs 1. Les délégations au sein des services</p>

B) L'HYGIENE ET LA SECURITE

En matière d'hygiène et de sécurité, l'université des Antilles et de la Guyane devra fournir un effort conséquent en terme financier et de mobilisation de ressources internes, car le développement d'une culture de prévention qui était déjà prévu au cours de la précédente période contractuelle s'est traduit par des activités trop timorées.

Si toutes les mesures réglementaires doivent trouver application au cours de ce contrat, dans les formes et selon les échéanciers prescrits, l'effort devra porter particulièrement sur les accompagnements nécessaires au changement de culture de façon à accroître le niveau de sensibilisation de la communauté à sa sécurité au travail.

Du fait des risques naturels importants qui existent dans la région des Antilles, l'Université doit faire de la problématique de l'hygiène de la sécurité une priorité quotidienne qui ne peut souffrir d'insuffisances.

Pour combler le retard pris dans l'élaboration des dossiers techniques tels que le **document unique d'évaluation** des risques professionnels et le Plan Particulier de Mise en Sécurité, l'Université devra étudier la possibilité d'« externaliser » cette mission, car les ressources internes sont très inférieures aux besoins identifiés.

A travers des actions de communication mieux ciblées, le comité d'hygiène et de sécurité devra relancer des dynamiques porteuses en terme d'amélioration de la sécurité des personnels et des biens. Par le biais du site intranet de l'Université un espace éducatif moderne lui sera dédié pour conduire avec de l'Ingénieur Hygiène et sécurité les actions de communication envers les personnels, et les étudiants.

En outre, l'université se rattachera à la cellule ministérielle de l'Inspection Hygiène et Sécurité de l'enseignement Supérieur pour parfaire sa mise en conformité avec les dispositifs réglementaires dont le décret du 28 mai 1982.

C) LA GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

Durant ces deux dernières années, l'université des Antilles et de la Guyane a mis tout en œuvre pour assainir sa gestion financière et comptable. Ce ne fut pas une décision politique facile et encore moins valorisante au regard de la communauté universitaire mais elle a été salvatrice. La

crédibilité de l'institution était en cause et rien ne justifiait davantage que de démontrer notre capacité à gérer comme de faire apparaître notre insuffisance de moyens.

Le contrat 2006-2009 sera marqué par la mise en place de la LOLF, qui modifiera profondément la gestion financière de l'Université. La définition d'objectifs et d'indicateurs permettant de mesurer la réalisation de ces objectifs devrait induire une plus grande efficacité de la gestion financière de l'Etablissement.

Dans cette optique, le développement d'un système intégré d'information est une priorité pour l'UAG. Les différents logiciels de gestion pour la scolarité, la gestion des personnels, la gestion financière proprement dite ne communiquent pas directement ce qui engendre des doubles saisies et des bases de données pas toujours très à jour d'une application à l'autre. La mise en place d'un annuaire global regroupant toutes les entités en relation avec l'université (étudiants, personnels, fournisseurs, clients, etc...) permettra d'intégrer les procédures diverses grâce à des données cohérentes mises à jour en temps réel. Différents modules (scolarité, gestion des personnels, gestion financière, missions, marchés, conventions, etc...) utilisent les données de l'annuaire. Ces gestions sont ainsi intégrées et donc plus efficaces.

Afin d'accompagner cette démarche, une mise à niveau régulière des moyens informatiques de gestion (amortis sur 4 ans) est une condition sine qua non. Le remplacement sur la durée du contrat de développement d'un serveur de gestion, ainsi que la formation spécifique de personnels techniques devraient concourir à donner un outil de qualité au pilotage financier de l'institution.

Cette intégration permettra de mutualiser certains moyens et de dégager des personnels pour développer les fonctions qui font cruellement défaut, notamment pour centraliser les achats et permettre la recherche de ressources nouvelles.

Une centrale d'achats implantée dans chacun des CUR permettrait de les rationaliser, de mieux analyser les besoins pour passer des marchés réellement adaptés et séparer enfin le prescripteur de l'acheteur. Ce processus a l'avantage d'analyser l'opportunité de l'achat, de mutualiser les équipements et faciliter leur redéploiement éventuel. Ces cellules d'achats reprendraient le service des missions (c'est un achat particulier) dans chacun des pôles et seraient chargées de suivre le marché des transports aériens, améliorant de ce fait les conditions financières des missions. Un suivi fin de ces opérations donnerait de bons indicateurs sur leur fréquence, leur pertinence et leur coût global. Les personnels en fonction dans cette cellule pourraient ainsi se spécialiser dans l'achat public qui doit devenir de plus en plus précis et performant. Chaque cellule doit comprendre un personnel de catégorie A formé à l'achat public qui serait chargé des marchés formalisés, secondé par un personnel de catégorie B chargé de la validation, de la gestion des commandes des prescripteurs et du suivi des marchés et deux personnels de catégorie C pour le traitement des factures. Deux personnels de catégorie C+ seraient chargés des missions.

D'autre part, le courrier de l'établissement est actuellement traité grâce à un support informatique qui malheureusement reste aujourd'hui trop limité dans sa diffusion, compte tenu de son coût. Dans ces conditions, il n'apporte pas de réelle solution à la « traçabilité » des courriers, aux différentes recherches et surtout à l'efficacité de la transmission sur les 3 pôles, alors que la refondation a pris un nouvel élan et doit sans cesse développer la gestion de proximité. Le développement de cette solution devenue indispensable pour la cohésion de l'UAG nécessite un financement à hauteur de 45 000 euros.

Par ailleurs, une assistance efficace aux chercheurs pour la conclusion de convention de recherche pourrait voir le jour grâce à une collaboration entre le Bureau de la Recherche scientifique et la Division des Affaires Financières. Cette assistance sera certainement incitative à partir du moment où elle parviendra à décharger les chercheurs de la « paperasse ». Elle aura également l'avantage d'améliorer la sécurité juridique et financière des contrats.

En matière de formation continue, la demande semble suffisamment importante pour qu'on puisse envisager un développement de l'offre de formation et, partant un accroissement de l'activité de ce service.

Cependant, tant en ce qui concerne les contrats de recherche que les activités de la formation continue, il est important de calculer les coûts de façon précise et fiable pour les nouveaux contrats soient de réelles ressources pour l'UAG et n'entraînent pas son appauvrissement.

E) LA REFONDATION